



République de Côte d'Ivoire  
Union - Discipline - Travail

Cabinet du Premier Ministre,  
Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget



**Inspection Générale  
des Finances**

# Rapport Annuel 2015

**DANIEL KABLAN DUNCAN**  
Premier Ministre,  
Ministre de l'Économie des  
Finances et du Budget

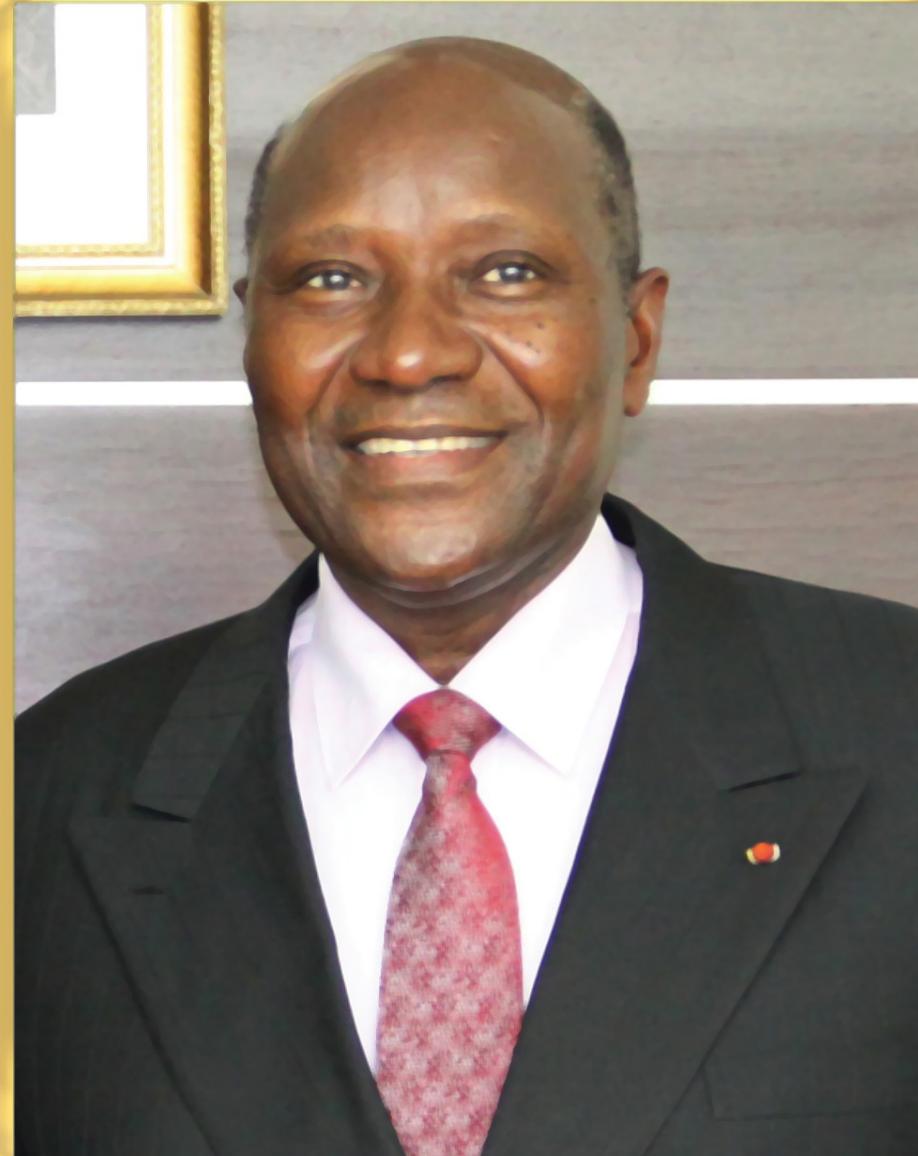


**S.E.M. ALASSANE OUATTARA**  
Président de la République  
de Côte d'Ivoire

## Table des matières

<b>INTRODUCTION</b>	<b>03</b>	du Portefeuille de l'État
<b>I - PRÉSENTATION DE L'IGF</b>	<b>07</b>	<b>4/ Évaluation des Directions des Affaires Financières des Ministères</b>
Organigramme de l'IGF		<b>5/ Atelier Bilan de l'Évaluation des DAF depuis 2012</b>
<b>II - PRINCIPALES ACTIVITÉS DE L'IGF AU TITRE DE L'ANNÉE 2015</b>	<b>12</b>	<b>6/ Traitement des Passifs de l'État</b>
<b>1/ Chiffres clés</b>		<b>7/ Audit Interne des Programmes GAVI RSS et SSV</b>
<b>2/ Activités</b>		<b>8/ Audit des Créances de la SNDI - Suivi des recommandations</b>
<b>2.1/ Appui conseil &amp; coordination</b>		<b>9/ Audit des Créances du BNETD - Rapport final</b>
<b>2.2/ Inspection &amp; audit</b>		<b>10/ Audit Complémentaire des Arriérés du Trésor de 2000 à 2010 et Audit des restes à payer des ambassades (Gestion 2014 et Antérieures)</b>
<b>2.3/ Lutte contre la corruption</b>		<b>11/ Mission « bois de vène »</b>
<b>2.4/ Autres activités</b>		<b>12/ Activités de la Brigade de Lutte contre la Corruption</b>
<b>III - FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPALES MISSIONS RÉALISÉES EN 2015</b>	<b>20</b>	<b>13/ Autres activités</b>
<b>IV - RÉSUMÉ SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2015</b>	<b>28</b>	<b>13.1/ La visite de travail du Premier Ministre à l'IGF</b>
<b>1/ Suivi du Remboursement des Crédits de TVA</b>		<b>13.2/ Renforcement des capacités</b>
<b>2/ Identification des Recettes non Fiscales dans les Départements Ministériels</b>		<b>13.3/ L'implémentation de l'Audit Interne au sein du MEFB : démarche de l'IGF</b>
<b>3/ Cadre de Concertation des Inspections Générales des Ministères en charge de l'Économie et des Finances et du Budget et</b>		<b>13.4/ Démarche qualité de l'IGF</b>
		<b>14/ Activités d'assistance et d'appui-conseil</b>
		<b>V - PERSPECTIVES</b>
		<b>CONCLUSION</b>

DANIEL KABLAN  
**DUNCAN**  
Premier Ministre,  
Ministre de l'Économie des  
Finances et du Budget



## INTRODUCTION

**L**e présent rapport annuel est élaboré conformément à l'article 16 du décret n°99-599 du 13 décembre 1999 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'Inspection Générale des Finances (IGF).

Comme les années précédentes, les activités menées par l'IGF en 2015 se déclinent en quatre axes, à savoir : (i) les missions d'inspections et d'audits, (ii) les activités d'appui-conseil et de coordination, (iii) la lutte contre la Corruption et (iv) les autres activités notamment les activités de renforcement des capacités de l'IGF.

- i) **Les missions d'inspection et d'audit** se rapportent aux missions traditionnelles de l'IGF.
- ii) **Les activités d'appui-conseil** recouvrent les demandes d'avis et les activités de coordination des différents comités

iii) **Les activités de lutte contre la corruption** menées par la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) portent essentiellement sur des enquêtes résultant des dénonciations.

iv) S'agissant des **autres activités**, l'accent a été mis sur le renforcement des capacités des agents de l'IGF dans le domaine de la lutte contre la corruption, du management et de l'audit interne.

L'année 2015 a également été marquée par la visite de travail effectuée par Monsieur le Premier Ministre, Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget à l'IGF le vendredi 6 février 2015.

## I - PRÉSENTATION DE L'IGF

Rattachée au Cabinet du Premier Ministre, Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget depuis décembre 2014, l'Inspection Générale des Finances (IGF) fait partie du dispositif national de promotion de la bonne gouvernance. Elle est régie principalement par les textes suivants :

- le décret n°2014-863 du 23 décembre 2014 portant rattachement de l'Inspection Générale des Finances au Premier Ministre, Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget ;
- le décret n°99-599 du 13 octobre 1999 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'IGF ;
- l'arrêté n°038 MEF/IGF du 17 février 2012 portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC). Ces textes confèrent à l'Inspection Générale des Finances (IGF) des

attributions transversales qui couvrent principalement les activités des Ministères en charge de l'Économie et des Finances et du Budget ainsi que les structures gérant des fonds publics.

Sa spécificité réside dans le fait qu'elle est une structure de gouvernance de proximité axée en priorité sur les finances publiques. Ainsi, suivant les textes ci-dessus rappelés, l'IGF est chargée :

- d'une mission générale et permanente de contrôle du bon fonctionnement des services rattachés, des directions centrales et services extérieurs, des Établissements Publics Nationaux sous tutelle économique et financière des Ministères en charge de l'Économie, des Finances et du Budget ;
- de missions spécifiques de contrôle financier et comptable, d'audit et d'évaluation des procédures administratives et de gestion des établissements publics nationaux,

des sociétés d'Etat, des sociétés à participation financière publique, et de tous autres organismes sous tutelle économique et financière gérant des fonds publics ;

- de missions particulières de conseil, de vérification, de contrôle y compris les contrôles fiscaux et douaniers pour améliorer le recouvrement des taxes, d'inspection ou d'enquête et de toutes autres missions demandées par les Ministres de l'Économie et des Finances, et du Budget et du Portefeuille de l'État, le cas échéant, conjointement avec d'autres Ministres. A ce titre, l'Inspection Générale des Finances est habilitée à constater et réprimer les infractions fiscales, douanières et de change ;
- de veiller à l'efficacité de la lutte contre la fraude, la corruption et les infractions économiques et financières assimilées au sein des Ministères en charge de l'Économie et des Finances, et du Budget, des structures publiques

relevant desdits Ministères, et organismes sous tutelle économique et financière gérant des fonds publics.

Par ailleurs, l'Inspection Générale des Finances assure l'autorité technique de l'Inspection Générale du Trésor, l'Inspection Générale des Services Fiscaux, l'Inspection Générale des Douanes, la Cellule de Revue des Dépenses Publiques et la Direction des Participations et de la Privatisation.

Au niveau de l'organisation et du fonctionnement, l'IGF est dirigée par un Inspecteur Général assisté d'Inspecteurs Généraux Adjointes, d'un Secrétaire Permanent, d'Inspecteurs des Finances, d'Inspecteurs Vérificateurs, d'Auditeurs, d'Experts et de Consultants, d'Officiers et Agents de Police Judiciaire, répartis en trois Divisions, à savoir :

- la Division 1 : Contrôle de l'activité des services ;
- la Division 2 : Lutte contre la Fraude ;
- la Division 3 : Brigade de Lutte contre la Corruption.

L'effectif de l'IGF s'élève à 116 agents dont 26 Inspecteurs et 22 Auditeurs caractérisés par un profil académique et professionnel diversifié. Ceux-ci sont issus des cinq (5) grandes directions opérationnelles des Ministères chargés de l'Économie et des Finances et du Budget, ainsi que des Ministères de l'Intérieur, de la Défense et du secteur privé.

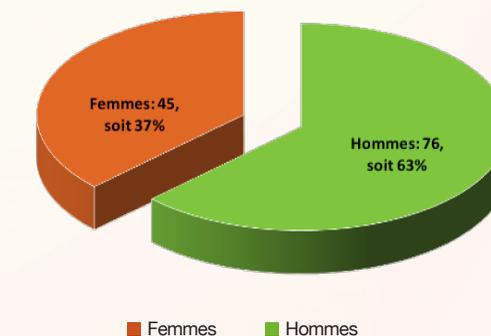
L'IGF bénéficie de l'appui de la coopération française à travers un assistant technique français depuis le 1er septembre 2012 et dont le terme est fixé au 30 Août 2016.

S'agissant de sa localisation, l'IGF est située sur deux sites :

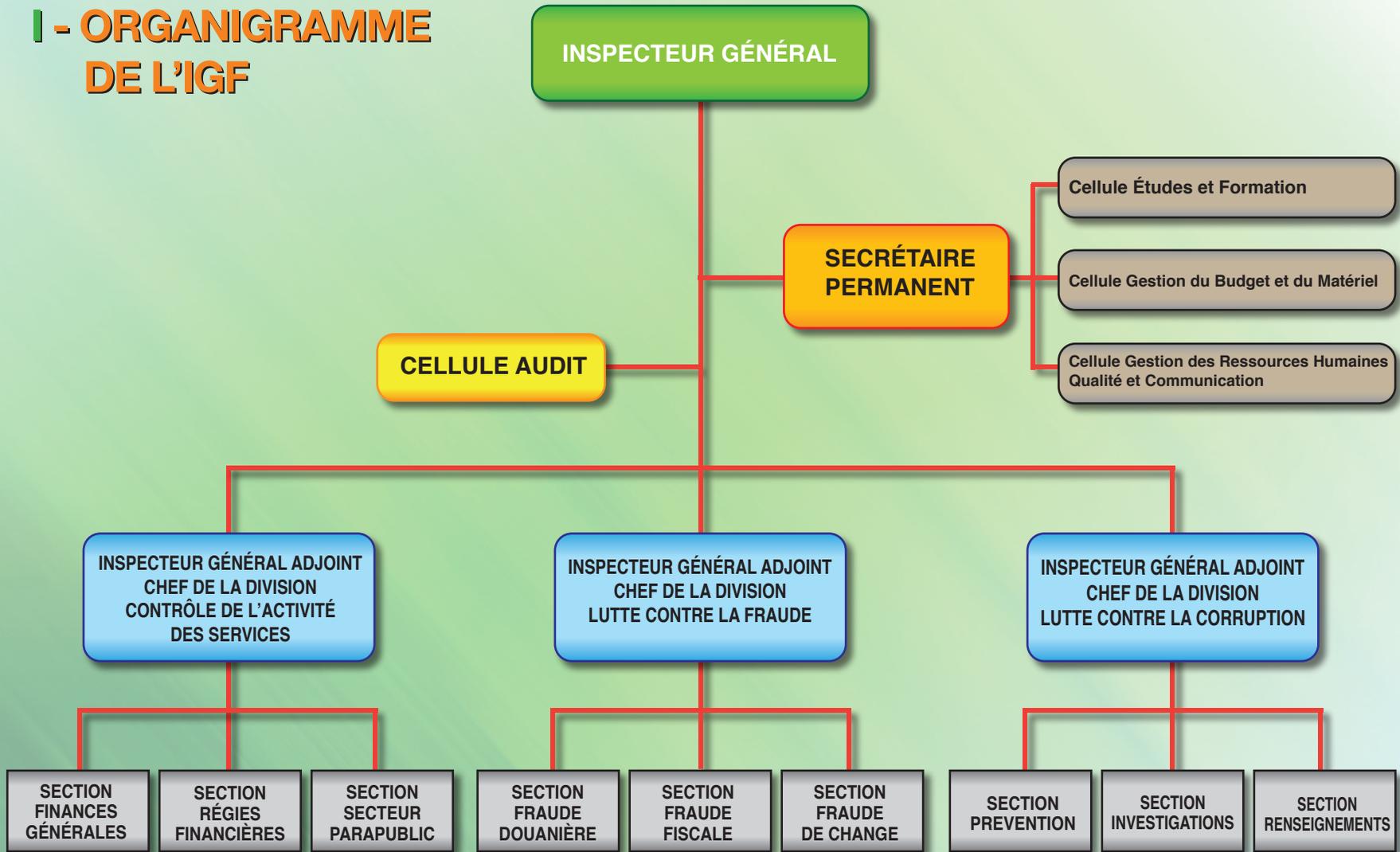
- le site principal se trouve au Plateau dans les locaux de l'ex-SODESUCRE, Boulevard Clozel, 19 Clozel à l'angle, Avenue A58 du Docteur Clozet ;
- le site secondaire abrite les bureaux de la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) aux Deux-Plateaux, derrière l'ENA. Numéro vert : 800 00 380.

Le site Internet de l'IGF est consultable à

l'adresse ci-après : <http://www.igf.finances.gouv.ci>. (E-mail : [info@igf.finances.gouv.ci](mailto:info@igf.finances.gouv.ci)) avec un lien sur la BLC aux fins de sa saisine par les usagers de l'Administration dans le cadre de la lutte contre la corruption.



# I - ORGANIGRAMME DE L'IGF



Inspecteur Général des Finances  
Lassana SYLLA



Inspecteur Général Adjoint  
des Finances  
Kouman KOUASSI



Inspecteur Général Adjoint  
des Finances  
Col. KOUAMÉ Kaunant



Inspecteur Général Adjoint  
des Finances  
Mathias AKOUBÉ



Secrétaire Permanent  
ADOU DAMIEN Flore



**IGF ET LES SERVICES DE CONTROLE ET D'INSPECTION DES MINISTÈRES CHARGÉS DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, ET DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT**

TRANSVERSAL	SECTORIEL
<p><b>IGF</b>            Inspection Générale            des Finances</p>	Inspection Générale du Trésor (IGT)
	Inspection Générale des Services Fiscaux (IGSF)
	Inspection Générale des Douanes (IGD)
	Cellule de Revue des Dépenses Publiques (CRDP)
	Direction des Participations et de la Privatisation (DPP)



## II - PRINCIPALES ACTIVITÉS DE L'IGF AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

Les résultats issus des activités réalisées sont présentés sous une forme synoptique à travers des tableaux, puis sous forme de synthèse détaillée.



Séance de travail des Inspecteurs à l'IGF

## II - SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS

Cette synthèse est développée sous deux rubriques : chiffres clés et activités.

### 1. CHIFFRES CLÉS

En 2015, les activités d'appui-conseil et de coordination représentent 30 % des activités totales de l'IGF, les missions d'inspection et d'audit représentent 19 %, les activités de lutte contre la corruption 19 %.

Les autres activités représentent 32%.

Le détail de ces activités est consigné dans le tableau ci-après :

ACTIVITÉS	NOMBRE	%
<b>ACTIVITES D'APPUI-CONSEIL ET DE COORDINATION</b>	<b>18</b>	<b>30%</b>
1. Comités	3	
2. Appui-conseil	9	
3. Missions statutaires	6	
<b>INSPECTION ET AUDIT</b>	<b>11</b>	<b>19%</b>
1. Missions IGF	9	
2. Missions conjointes	2	
<b>LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</b>	<b>11</b>	<b>19%</b>
1. Enquêtes	7	
2. Renforcement des capacités du personnel	2	
3. Participation à des rencontres internationales ayant pour thème la corruption	2	
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>19</b>	<b>32%</b>
1. Visite du Premier Ministre à l'IGF	1	
2. Renforcement des capacités (séminaires et formations)	12	
3. Démarche qualité	6	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>59</b>	<b>100%</b>

Les activités menées en 2015 par l'IGF sont en baisse de 52 % par rapport à celles de l'année 2014. Cette baisse significative au niveau des missions d'inspection et d'audit s'explique, notamment par l'achèvement des missions de contrôle des dépenses exécutées sur les **mandats de provision de crédits budgétaires** (86% de l'axe Inspection et Audit) qui nécessitaient de multiples missions sur l'ensemble du territoire national. Eu égard aux risques liés à ce type de mandat sur les deniers publics, il a été mis fin à sa création à compter de la gestion 2014.

## 2. ACTIVITÉS

### 2.1- APPUI CONSEIL & COORDINATION

Les dix-huit (18) activités d'appui-conseil et de coordination menées en 2015 sont décrites dans le tableau ci-après :

ACTIVITÉS	NOMBRE	%
<b>1. Comités</b>	<b>3</b>	<b>17%</b>
Suivi du remboursement des crédits de TVA	1	
Suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection du MEFB	1	
Identification des recettes non fiscales dans les Départements Ministériels	1	
<b>2. Appui-conseil</b>	<b>9</b>	<b>50%</b>
Participation aux travaux du Comité Technique du Comité National de Coordination et de Suivi de la mise en œuvre du « Schéma directeur de la réforme des Finances Publiques (CONAFIP) Secrétariat du Comité de suivi des travaux de l'Audit des impayés de l'État apurés grâce aux appuis de l'AFD	1	
Autres activités d'appui-conseil (GUA, Dossiers PKD, Baux administratifs, SOCOBA et autres ) voir page 31	6	
Participation à l'évaluation du dispositif national de lutte contre la corruption	1	
<b>3. Missions statutaires</b>	<b>6</b>	<b>33%</b>
Passations de service	3	
Commission Administrative de Conciliation (CAC)	1	
Commission Micro finance	1	
Comité de Supervision de la nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (PSP)	1	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>18</b>	<b>100%</b>

## 2.2- INSPECTION & AUDIT

En 2015, ce domaine a porté sur 11 missions décrites dans le tableau ci-après :

MISSIONS	NOMBRE	%
<b>1. Missions IGF</b>	<b>9</b>	<b>82%</b>
Évaluation des DAF des Ministères	4	
Audit des passifs de l'Etat (finalisation de la mission)	1	
Audit interne des programmes GAVI RSS et SSV	2	
Audit des créances de la SNDI (suivi des recommandations)	1	
Audit des créances du BNETD (Rapport Final)	1	
<b>2. Missions conjointes</b>	<b>2</b>	<b>18%</b>
Audit complémentaire des arriérés du Trésor de 2000 à 2010	1	
Audit des restes à payer des ambassades de 2014 et antérieurs	1	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>11</b>	<b>100%</b>

## 2.3- LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Cette activité est menée par la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) de l'IGF. En 2015, ce domaine a porté sur 11 activités, à savoir :

DOMAINE	NOMBRE
<b>1. Enquêtes</b>	<b>7</b>
Dossiers d'enquête traités	7
<b>2. Renforcement des capacités – Échanges internationaux</b>	<b>4</b>
Renforcement des capacités du personnel	2
Participation à des rencontres internationales ayant pour thème la corruption	2
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>11</b>

## 2.4- AUTRES ACTIVITÉS

### • LA VISITE DU PREMIER MINISTRE :

Le Premier Ministre, Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget a effectué une visite de travail à l'IGF le vendredi 6 février 2015.

### • LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS :

Cette activité a été mise en œuvre à travers :

- des formations organisées en interne par l'IGF (DPAI, etc.) ;
- des formations organisées par divers partenaires (IdF, DGFIP, CED, etc.)
- des mécanismes de formations-actions réalisés par des consultants dans le cadre de l'accompagnement de diverses missions d'inspection, d'audit et de conseil (Audit créances SNDI, Audit créances BNETD).

### • LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE QUALITÉ DE L'IGF :

Les activités ont notamment porté sur les audits qualité, la mise en place des indicateurs et de logiciels pour les gérer.

Ci-après, le tableau descriptif des autres activités menées en 2015:

AUTRES ACTIVITÉS	NOMBRE	%
<b>1. Visite du Premier Ministre</b>	<b>1</b>	<b>5 %</b>
Visite du Premier Ministre	1	
<b>2. Renforcement des capacités</b>	<b>12</b>	<b>63%</b>
Séminaires et formations	12	
<b>3. Démarche Qualité</b>	<b>6</b>	<b>32%</b>
Procédures, Indicateurs, codes	3	
Audits qualité et revue de processus	2	
Logiciels de gestion des indicateurs	1	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>19</b>	<b>100%</b>



Abdourahmane  
**CISSÉ**

MINISTRE AUPRÈS DU PREMIER  
MINISTRE, CHARGÉ DU BUDGET  
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT



ADAMA  
**KONÉ**

Ministre auprès  
du Premier Ministre,  
chargé de l'Économie  
et des Finances



Monsieur le Premier Ministre entouré de la gauche vers la droite par Monsieur le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État et Monsieur l'Inspecteur Général des Finances

Cérémonie de présentation des résultats des réformes du circuit de remboursement des crédits TVA

# FICHES SIGNALETIQUES

## DES PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN

# 2015

### III - FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPALES MISSIONS RÉALISÉES EN 2015

N	CATÉGORIE	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
<b>ACTIVITÉS D'APPUI-CONSEIL ET DE COORDINATION</b>					
1	Comités	<b>Suivi du remboursement des crédits de TVA</b>	<p>Évaluer l'application des procédures d'instruction et de remboursement</p> <p>Proposer des modalités de paiement sur la base de critères objectifs</p> <p>Donner un avis sur toute question relative à la procédure de remboursement des crédits de TVA</p>	<p>Crédits de TVA demandés en paiement à la Régie intégralement payés</p> <p>Nouveau mécanisme d'approvisionnement de la Régie TVA rendu opérationnel</p> <p>Collecte des ressources TVA régulièrement suivie</p> <p>Portail mis en place sur le site de la DGI pour le suivi en temps réel de l'évolution de l'instruction des dossiers</p>	<p>Suivre la mise en place des nouvelles mesures</p> <p>Veiller au suivi rigoureux des délais d'instruction et de paiement des crédits de TVA</p> <p>Suivre le fonctionnement des portails de la DGD et de la DGI et veiller à leur amélioration continue</p> <p>Poursuivre les activités de conseil en vue d'améliorer le rendement de la TVA</p>
2	Comités	<b>Suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection du MEFB</b>	<p>Créer un cadre de coordination entre les organes de contrôle et d'inspection du MEFB</p> <p>Suivre la mise en œuvre des recommandations des services de contrôle et d'inspection</p>	<p>Tenue régulière des réunions du Comité de Suivi des recommandations</p> <p>Réalisation d'une mission d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations dans les services du Trésor, des Impôts et des Douanes de San-Pedro.</p>	<p>Poursuivre les activités conformément au mandat du comité</p>
3	Comités	<b>Identification des recettes de services</b>	<p>Identifier les recettes de services dans les Ministères</p> <p>S'assurer du caractère réglementaire de leur création et de leur transparence</p>	<p>9 Ministères visités en 2015 dont quatre (4) dans le cadre du suivi des recommandations et cinq (5) nouveaux ministères</p> <p>Trois (3) décrets instituant les recettes non fiscales pris</p>	<p>Poursuivre les activités d'identification conformément au décret de création du comité</p>
4	Appui-conseil	<b>Comité Technique du Comité National de Coordination et de Suivi de la mise en œuvre du « Schéma directeur de la réforme des Finances Publiques (CONAFIP) »</b>	<p>Suivre et évaluer la mise en œuvre du Schéma Directeur de la réforme des Finances Publiques</p>	<p>Participation aux travaux du Comité Technique</p> <p>Suivi de la Mise en œuvre du plan d'actions 2015 validé</p> <p>Participation aux travaux du groupe « Contrôle » chargé de la mise en œuvre des actions de l'axe n° 6 du Schéma</p>	<p>Travaux du Comité Technique en cours</p>

N	CATÉGORIE	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
<b>ACTIVITÉS D'APPUI-CONSEIL ET DE COORDINATION</b>					
5	Appui-conseil	<b>Audit des impayés de l'Etat apurés grâce aux appuis de l'AFD</b>	<p>Coordonner l'appel d'offres pour l'audit</p> <p>Assurer le Secrétariat du Comité de suivi des travaux de l'audit</p>	<p>Marché attribué au Cabinet 2AC au terme de la procédure d'appel d'offres</p> <p>Marché négocié avec le Cabinet « 2AC »</p> <p>Avis de non objection de l'AFD</p> <p>Marché signé et approuvé</p> <p>Projet d'arrêté du Comité de suivi de l'audit soumis à la tutelle pour signature (MPMEF)</p>	<p>Prendre l'arrêté de création du Comité de Suivi par le MPMEF et le MPMB</p> <p>Délivrer l'ordre de service pour commencer les travaux au Cabinet 2 AC</p>
6	Appui-conseil	<b>Suivi des recommandations de l'Inspection du Guichet Unique Automobile (GUA – mission conjointe IGE/IGF 2014)</b>	<p>Examen et avis d'un projet d'arrêté interministériel du MPMB portant création, organisation et fonctionnement du Comité de contrôle et de suivi de la convention de concession du GUA</p>	<p>Mission achevée en 2014</p> <p>Activités relatives au suivi des recommandations menées</p>	<p>Faire le suivi des notes du 10 février 2015 au MPMEF au MPMB et du 11 mars 2015 au Premier Ministre sur ce thème</p> <p>Faire le rappel des autres recommandations du rapport 2014</p>
7	Appui-conseil	<b>Audit des projets Banque Mondiale</b>	<p>Mettre en place le cadre institutionnel de la gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)</p>	<p>Prise du décret n°2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les PTF</p> <p>Préparation de l'arrêté portant harmonisation des salaires, indemnités et autres avantages du personnel impliqué dans la mise en œuvre des projets financés par les PTF</p>	<p>Appliquer le décret n°2015-475</p>

N	CATÉGORIE	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
<b>ACTIVITÉS D'APPUI-CONSEIL ET DE COORDINATION</b>					
8	Appui-conseil	<b>Comité technique de réflexion sur les modalités de mise en place d'un cadre normatif encadrant la rémunération des membres des comités</b>	Définir un cadre normatif encadrant la rémunération des membres des comités ministériels et interministériels	<p>Une revue documentaire et analyse des textes portant création, organisation et fonctionnement de « Comités » est réalisée</p> <p>Les TDR de la mission élaborés</p> <p>Un projet de décret fixant les principes généraux en matière de rémunération des membres et déterminant la durée de vie des comités ou commissions, élaboré</p> <p>Un projet d'arrêté d'application du décret précisant les dérogations et leurs conditions de mise en œuvre, à travers une grille indemnitaire élaboré</p>	<p>Contribution de l'IGF aux travaux du Comité technique achevée</p> <p>Poursuivre les travaux en cours d'examen et procéder à leur finalisation à la présidence de la République</p>
9	Missions statutaires	<b>Passations de service</b>	Assurer la présidence de la passation et rendre compte à la hiérarchie	3 passations de services : DAF Primature, Etablissement Crédit Solidaire et Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE)	
10	Missions statutaires	<b>Commission Administrative de Conciliation (CAC)</b>	Assurer la représentation de l'IGF au sein de la CAC	IGF représentée	Participer aux activités de la CAC conformément à son mandat
11	Missions statutaires	<b>Commission Micro finance</b>	Assurer la représentation de l'IGF au sein de la Commission	IGF représentée	Participer aux activités de la Commission conformément à son mandat
12	Missions statutaires	<b>Comité de Supervision de la nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (PSP)</b>	<p>Assurer la représentation du Ministère en charge de l'Economie et des Finances au sein dudit Comité</p> <p>Appuyer le DG dans sa gestion</p> <p>Veiller au respect de la convention liant la nouvelle PSP à l'Etat</p>	<p>Une réunion tenue le 22 septembre 2015</p> <p>Etat d'exécution des recommandations et diligences formulées à l'attention de la Directrice Générale par le Conseil d'Administration et le Comité de Supervision lors de sa réunion du 27 février 2015 examinés</p> <p>Rapport d'activités et bilan financier à mi- exercice 2015 analysés</p>	Poursuivre les travaux en cours

N	CATÉGORIE	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
<b>INSPECTION ET AUDIT</b>					
13	Missions IGF programmées	<b>Évaluation trimestrielle des Directions des Affaires Financières</b>	<p>Évaluer la gestion financière des DAF</p> <p>S'assurer par sondage de la régularité et de l'effectivité de certaines dépenses.</p>	<p>Gestion financière évaluée</p> <p>Régularité et effectivité de certaines dépenses vérifiées</p>	<p>Évaluer les DAF au quatrième trimestre 2015</p> <p>Poursuivre l'évaluation 2015 conformément aux orientations issues de l'atelier sur les DAF (voir recommandations page 23)</p>
14	Missions IGF programmées	<b>Audit des passifs de l'Etat</b>	Déterminer le montant des passifs de l'Etat sur la période 2001-2013	<p>Passifs de l'Etat recensés et audités</p> <p>Rapport en cours de finalisation</p>	<p>Finaliser le rapport de l'audit des passifs</p> <p>Elaborer la CCM de fin de mission sur l'audit des passifs de l'Etat</p>
15	Missions IGF programmées	<b>Audit interne des programmes GAVI RSS et SSV</b>	Améliorer le degré de maîtrise des opérations et rendre performant les processus de management des risques et de gouvernance du programme	<p>GAVISSV: Travaux d'accompagnement de la DC PEV pour la mise en place de divers outils de pilotage et de gestion et conception d'un plan d'audit pour la suite du programme en cours</p> <p>GAVI RSS : Mission de contrôle de l'exécution financière effectuée</p>	Poursuivre l'audit interne des deux programmes
16	Missions IGF non programmées	<b>Audit des créances de la SNDI</b>	<p>S'assurer de l'exigibilité des créances vis-à-vis de l'Administration</p> <p>Proposer à la tutelle un mode de règlement adapté de celles-ci</p>	<p><b>Mission achevée :</b></p> <p>Différents niveaux d'exigibilité des créances clients de la SNDI déterminés</p> <p>Recommandations formulées</p>	Mettre en œuvre les recommandations
17	Missions IGF non programmées	<b>Audit des créances du BNETD</b>	Vérifier l'exigibilité des créances sur 20 conventions BNETD	<p><b>Mission achevée :</b></p> <p>Différents niveaux d'exigibilité des créances réclamées par le BNETD déterminés</p> <p>Les situations des avances consenties par le Trésor Public au BNETD et les dettes fiscales du BNETD établies</p> <p>Recommandations formulées</p>	Mettre en œuvre les recommandations
18	Missions conjointes	<b>Audit complémentaire arriérés du Trésor (2000 à 2010)</b>	<p>s'assurer de la cohérence de toutes les pièces justificatives des mandats et OP concernés</p> <p>s'assurer de la régularité des pièces justificatives des mandats et OP</p>	<p>Contrôle sur pièces achevé</p> <p>Contrôle de la réalité du service fait à Abidjan et à l'intérieur achevé</p> <p>Compilation des données des phases de contrôle sur pièces et sur place achevée</p>	<p><b>Perspectives :</b></p> <p>Produire le rapport de mission</p> <p>Faire valider les résultats de l'audit par le comité de suivi présidé par le Directeur de Cabinet du MPMEF</p> <p>Elaborer un projet de Communication</p>

N	CATÉGORIE	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
<b>INSPECTION ET AUDIT</b>					
			<p>s'assurer de la réalité du service fait des mandats et OP concernés</p> <p>déterminer et arrêter le montant des mandats et OP qui correspondent à des travaux, fournitures et prestations effectués au profit de l'Etat (point des mandats validés entièrement et point des mandats validés partiellement)</p>	<p>Évaluation des dépenses relatives aux travaux (construction, réhabilitation, etc.) achevée</p> <p>Rapport de mission en cours de rédaction</p>	<p>en Conseil des Ministres pour l'adoption des résultats incluant un plan d'apurement conforme à la première phase de l'audit (décotes, etc.)</p> <p>Disposer de la trésorerie pour payer dans les meilleurs délais la créance validée</p>
19	Missions conjointes	<b>Audit des restes à payer des ambassades (gestion 2014 et antérieures)</b>	<p>s'assurer de la cohérence de toutes les pièces justificatives des mandats et OP concernés</p> <p>s'assurer de la régularité des pièces justificatives des mandats et OP</p> <p>s'assurer de la réalité du service fait des mandats et OP concernés</p> <p>déterminer et arrêter le montant des mandats et OP qui correspondent à des travaux, fournitures et prestations effectués au profit de l'Etat (point des mandats validés entièrement et point des mandats validés partiellement)</p>	<p>Appui technique de l'IGF fourni à la réalisation de la mission conjointe coordonnée par le MEMAE :</p> <p>Rapport conjoint de mission produit et transmis au MEMAE initiateur de la mission ;</p> <p>11 Ambassades audités ayant des restes à payer &gt;= 100 millions</p> <p>Montant audité : 4,9 milliards</p> <p>Montant validé : 587 millions soit 12%</p> <p>Montant rejeté : 4,4 milliards, soit 88%</p> <p>Plusieurs OP rejetés correspondent à réservations de crédits</p> <p>Charge locative importante constatée au niveau des Ambassades, nécessité pour l'Etat de construire ou d'acquérir des bâtiments en vue de réaliser des économies à long terme</p>	<p><b>Perspectives :</b></p> <p>La mise en œuvre des recommandations et autres diligences sont faites par le MEMAE</p>
<b>LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</b>					
20	Lutte contre la corruption	<b>Enquêtes</b> <b>Prévention</b>	<p>Détecter et réprimer la corruption</p> <p>Communiquer autour de la BLC et prévenir la corruption</p>	<p>13 dénonciations en 2015</p> <p>Stock de dossiers : 15</p> <p>Dossiers traités : 7</p>	<p>Poursuivre les activités conformément à ses attributions</p>

# RÉSUMÉ SYNOPTIQUE

## DES PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN

# 2015

## IV - RÉSUMÉ SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2015

### 1. SUIVI DU REMBOURSEMENT DES CRÉDITS DE TVA

#### • Contexte

L'apurement des arriérés de crédits de TVA s'inscrit dans le cadre des engagements pris par le Gouvernement pour améliorer l'environnement des affaires.

Un Comité Paritaire secteur Public/secteur Privé dénommé Comité TVA a été institué par arrêté n°252 MEF/IGF du 7 septembre 2011 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Suivi des remboursements des crédits de TVA. C'est une structure paritaire constituée des membres de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) et de l'Administration. L'Inspecteur Général des Finances qui assure la présidence du Comité a un rôle d'arbitre.

#### • Résultats

Les principaux résultats obtenus par ce comité sont récapitulés comme suit :

- Le cumul, au 31 décembre 2015, du montant de crédits de TVA demandé en paiement à la Régie est de 92,9 milliards F CFA dont 20,2 milliards de la gestion 2014. À ce jour, ce montant a été intégralement payé ;
- le nouveau mécanisme d'approvisionnement de la Régie TVA est opérationnel :

111,12 milliards F CFA dont 62,90 milliards F CFA au titre des reversements TVA et 48,22 milliards F CFA de reversement TOB (à fin décembre 2015) ;

- la collecte des ressources TVA régulièrement suivie ;
- la nouvelle circulaire n° 1697/MPMB/DGD du 12 janvier 2015 aménageant la procédure de délivrance des attestations douanières aux fins du remboursement des crédits de TVA via la plate-forme dédiée sur le site web de la Direction générale des Douanes a été mise en place ;
- le portail sur le site de la DGI pour le suivi en temps réel de l'instruction des dossiers. Le lancement officiel de ce portail a été fait le vendredi 11 décembre 2015, au cabinet du Ministre chargé du Budget en présence du Premier Ministre a été mise en place ;

À fin novembre 2015, la situation des restes à payer sur les anciens crédits de TVA se présente comme suit :

- Crédits titrisés 2009-2013 : 2,38 milliards
  - Crédits titrisés 2016-2019 : 2,99 milliards.
- L'échéance de ces paiements n'est pas échue.

- Les crédits de TVA titrisés sont traités au titre de la dette publique intérieure et sont gérés par l'Agence Comptable de la Dette Publique (ACDP) qui effectue les paiements.
- Crédits ancienne formule : 3,15 milliards. Ces crédits ont été reversés dans le cadre général du traitement des passifs de l'Etat effectué par l'IGF.

#### • Perspectives

- Suivre la mise en place des nouvelles mesures qui voient la suppression de la TOB dans le financement de la Régie et l'augmentation de la part de la TVA qui passe de 10 à 12% ;
- Veiller au suivi rigoureux des délais d'instruction et de paiement des crédits de TVA ;
- Suivre le fonctionnement des portails de la Douane et des Impôts et veiller à leur amélioration continue ;
- Poursuivre les activités de conseil en vue d'améliorer le rendement de la TVA qui est désormais la seule ressource de financement de la Régie TVA conformément à l'annexe fiscale 2015.

### 2. IDENTIFICATION DES RECETTES NON FISCALES DANS LES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS

#### • Contexte

Dans le cadre de l'assainissement des finances publiques, l'Inspection Générale des Finances (IGF), l'Inspection Générale du Trésor (IGT) et la Recette Générale des Finances (RGF) effectuent conjointement depuis le mois de mars 2007, sur instructions du Ministre de l'Économie et des Finances, des missions d'identification et de contrôle des recettes de services.

Ces missions sont menées dans toutes les administrations centrales susceptibles de détenir des recettes de services en vue de les identifier et de les inscrire dans un cadre légal de gestion.

#### • Résultats

Au cours de l'année 2015, le Comité d'Identification des Recettes non Fiscales a effectué des missions dans 9 Ministères dont quatre (4) dans le cadre du suivi des recommandations et cinq (5) nouveaux ministères pour l'identification des recettes. Au cours de ces missions, le Comité d'Identification a évalué le niveau d'exécution des recommandations des années antérieures et a sensibilisé les ministères pour les amener à se conformer à la loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014.

A l'issue de ses travaux, le Comité a proposé l'inscription des recettes non fiscales de neuf (9) ministères dans l'annexe fiscale 2016.

#### • Perspectives

- Poursuivre l'identification des recettes de services et le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées.
- Effectuer une mission d'audit dans une régie de recettes

### 3. CADRE DE CONCERTATION DES INSPECTIONS GÉNÉRALES DES MINISTÈRES EN CHARGE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, ET DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT

#### • Contexte

Dans le cadre du renforcement de l'efficacité de la fonction contrôle au sein du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget, un cadre de concertation et de coordination des activités des organes de contrôle et d'inspection dudit Ministère a été créé par la mise en place du Comité de suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection (arrêté n°298/MEF/CAB du 27 mai 2010).

Ce Comité a deux principaux axes d'intervention, à savoir : la surveillance et l'encadrement :

- La surveillance de la mise en œuvre des recommandations dans des services de contrôle et d'inspection consiste pour l'essentiel à suivre les calendriers établis par les services et à vérifier la conformité de l'exécution des recommandations.
- L'encadrement, voire l'assistance, par le Comité de Suivi des recommandations consiste en des actions relatives à l'harmonisation des méthodes de travail, aux échanges d'expériences, au renforcement des capacités des membres du Comité, aux formations des Inspecteurs aux techniques de suivi

et aux visites des services de contrôle par le Comité.

#### • Résultats

En 2015, outre la tenue régulière des réunions, l'élaboration du tableau de bord et des rapports de suivi des recommandations, le Comité de Suivi des recommandations a diligenté une mission d'évaluation à San Pedro du 06 au 10 décembre 2015 dans les services de la Trésorerie Générale, de la Paierie de Région, de la Direction Régionale des Impôts et de la Direction Régionale des Douanes.

Cette mission d'évaluation avait pour objectif de s'assurer que les recommandations formulées au cours des missions précédentes par les services de contrôle et d'inspection ont été effectivement mises en œuvre et d'en apprécier la pertinence.

L'évaluation a porté sur un total de soixante-six (66) recommandations dont vingt-six (26) au titre de la Direction Régionale des Impôts, vingt-deux (22) pour le compte de la Direction Régionale des Douanes, neuf (09) pour la Trésorerie Générale et neuf également (09) pour la Paierie de Région.

Il ressort de cette évaluation que le niveau global de la mise en œuvre des recommandations est moyennement satisfaisant. En effet, à peine 57% des

recommandations ont été effectivement réalisées, 3% sont exécutées en partie ou avec un niveau négligeable et 40% n'ont pas été exécutés.

Afin d'améliorer le taux de mise en œuvre des recommandations, la mission a recommandé de :

- mettre en place un système de revue périodique qui renseigne sur les niveaux de mise en œuvre et l'impact des préconisations formulées à l'issue des investigations (enquêtes, inspections, audits et études) ;
- tenir compte des résultats des services dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations dans les critères de

notation des agents : « capacité à rendre compte » et « célérité dans l'exécution des travaux ».

#### • Perspectives

- Poursuivre les travaux du Comité de Suivi des recommandations ;
- Renforcer les missions d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations ;
- Harmoniser le cadre de révision des textes de services de contrôle et d'inspection du MEFB en vue de la prise en compte de l'audit interne en 2016 ;
- Participer aux travaux d'implémentation de l'audit interne dans le MEFB.

## 4. ÉVALUATION DES DIRECTIONS DES AFFAIRES FINANCIÈRES DES MINISTÈRES

### • Contexte

Dans le cadre du renforcement du contrôle a posteriori des activités des services, l'Inspection Générale des Finances procède à un suivi-évaluation trimestriel des activités des DAF.

En sa double qualité d'administrateur de crédits délégués et d'ordonnateur délégué, c'est le DAF qui engage l'Etat, en dehors des cas spécifiques déterminés par les textes. De ce fait, il s'avère nécessaire de l'évaluer en vue de rechercher l'optimisation de la dépense et d'améliorer la gouvernance dans l'exécution de la dépense publique.

L'objectif de la mission "évaluation des DAF" est de se prononcer sur la qualité de la gestion budgétaire, le respect des règles et procédures, le respect du rythme de consommation des crédits et d'apprécier la cohérence entre l'exécution financière et les réalisations physiques.

Pour mener à bien la mission, des outils d'évaluation ont été conçus : canevas de rapport, tableaux de collecte des données (ex : tableau des engagements, tableau de la situation des marchés, tableau des avances de trésorerie..), logiciel de traitement des données

(GESDAF). Ainsi, la démarche adoptée respecte les étapes suivantes :

- Transmission chaque trimestre par les DAF des données des titres II et III, hors salaires et abonnements, hors dette publique, à savoir les engagements, les mandatements, les modifications budgétaires, les avances de trésorerie ;
- Analyse de l'exécution du budget par les DAF concernés, par rapport aux indicateurs conçus et validés par les acteurs du circuit (analyse à l'aide d'un

applicatif développé à cet effet);

- Contrôle in situ (contrôle documentaire + contrôle physique) à partir d'un échantillon déterminé.

### • Résultats

Les principaux résultats de ces évaluations se résument comme suit :

- un nombre significatif de rapports ont été transmis par les DAF des Ministères et examinés par l'IGF (22 rapports au 1er trimestre 2015, 21 au 2ème trimestre 2015 et 19 au 3ème trimestre 2015) ;

## 5 ATELIER BILAN DE L'ÉVALUATION DES DAF

### • Contexte

Les travaux de l'atelier bilan organisé dans la salle de conférence de la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) les 11 et 12 mai 2015 ont eu pour objet de faire le bilan de l'évaluation des DAF durant les trois dernières années et de proposer de nouvelles pistes de réflexions sur cette mission.

La méthodologie utilisée a consisté à examiner les modules suivants :

- le périmètre ;
- les acteurs cibles ;
- l'environnement ;

- le montant total des engagements (titre 1 et titre2) émis (taux d'exécution des dépenses de fonctionnement et d'investissement ont été évalués : (24,22% de la dotation budgétaire globale des ministères ayant transmis un rapport trimestriel à l'IGF au 1er trimestre 2015, 51,49% au 2ème trimestre 2015 et 57,65% au 3ème trimestre 2015) ;

- le contrôle de la cohérence entre la consommation des crédits et les réalisations physiques a été réalisé par échantillonnage de trois (3) Ministères par trimestre.

- la planification ;
- la réalisation de la mission ;
- la communication des résultats.

### • Résultats

L'atelier a fait plusieurs recommandations au nombre desquelles :

- la couverture de toute l'Administration Centrale (inclure l'Administration en charge des dépenses d'acquisition de véhicules et des abonnements), les administrations déconcentrées, les Etablissements Publics Nationaux ;

### • Difficultés

Les difficultés rencontrées sont les suivantes;

- inexistence d'une comptabilité-matière pour la gestion des biens mobiliers et immobiliers ;
- lenteur dans la régularisation des avances de trésorerie ;
- défaillances fréquentes des réseaux SIGFIP et SIGMAP.

### • Perspectives

Il s'agira de mettre en œuvre les résolutions de l'atelier bilan sur l'évaluation des DAF

et la liquidation.  
Pour ce faire, de nouveaux objectifs ont été définis pour la mission d'évaluation des DAF, à savoir :

- Croiser les données collectées auprès des acteurs-cibles avec celles de la DGBF (SIGBUD, SIGFIP, SIGMAP, RIC1);
- Apprécier en termes de gestion publique l'impact des CDMT pilotes ;
- Apprécier le taux de consommation au regard de la préparation et de l'exécution budgétaire;
- S'assurer par sondage que les acteurs

## 6 TRAITEMENT DES PASSIFS DE L'ÉTAT

### • Contexte

Le 14 novembre 2013, le Conseil des Ministres a approuvé les conclusions de l'audit des arriérés de l'Etat avec à la clé un plan d'apurement mis en œuvre en 2015. Toutefois, en plus des arriérés de l'Etat, l'Etat a également un autre type d'engagement vis-à-vis de ses fournisseurs dénommé passifs. Les passifs résultent essentiellement de prestations réalisées au profit de l'Administration en dehors de l'orthodoxie budgétaire classique, c'est à dire :

- soit, la dépense publique en cause n'a

de la chaîne de la dépense ont correctement fait leur travail ;

- Apprécier l'efficacité de la chaîne de la dépense publique ;
- Détecter et qualifier les fautes de gestion constatées (ex : actes potentiellement générateurs de passifs) aux fins d'éventuelles sanctions disciplinaires et pécuniaires ;
- Relever les meilleures pratiques aux fins d'adaptation du dispositif législatif et réglementaire.

pas suivi jusqu'à son terme la procédure d'exécution budgétaire ;

- soit, la dépense publique en cause a été réalisée en violation totale de la procédure d'exécution budgétaire.

Les facteurs à l'origine de la production des passifs sont divers et il convient de relever que l'essentiel des passifs, objet de la revue de l'IGF, provient de la crise de 2001 à 2010.

### • Difficultés rencontrées

La principale difficulté rencontrée a été de positionner la mission et les acteurs cibles par rapport aux nouvelles réformes des finances publiques.

### • Perspectives

Il s'agira de prendre en compte les recommandations de l'atelier dans la mission d'évaluation des DAF.

### • Résultats

Tous les passifs ont été recensés et audités. Le rapport final ainsi que le projet de Communication en Conseil des Ministres sur l'audit des passifs de l'Etat vont être finalisés au 1er trimestre 2016.

### • Perspectives

Les actions suivantes sont envisagées :

- Finaliser le rapport d'audit et la Communication en Conseil des Ministres ;
- Faire élaborer le plan d'apurement des passifs.

## 7 AUDIT INTERNE DES PROGRAMMES GAVI RSS ET SSV

### • Contexte

GAVI Alliance est un partenariat public-privé composé de l'Organisation Mondiale de la Santé, de la Banque Mondiale, de l'UNICEF et de la Fondation Bill & Melinda Gates ayant pour but d'aider au renforcement du système de santé par la recherche, le développement et la fourniture de vaccins aux pays en voie de développement.

GAVI Alliance soutient la Côte d'Ivoire par un don d'environ 7,5 milliards de F CFA, à travers deux principaux programmes à savoir :

- GAVI SSV (Soutien aux Services de Vaccination) ;
  - GAVI RSS (Renforcement du Système de Santé).
- Conformément à l'aide-mémoire signé

par l'Etat de Côte d'Ivoire et GAVI Alliance en juillet 2013, l'Inspection Générale des Finances assure les missions d'audit interne de ces programmes.

### • Résultats

Les principaux résultats obtenus sont récapitulés comme suit :  
Pour le programme GAVI SSV (Soutien aux Services de Vaccination)

Le montant des dépenses examinées se chiffre à FCFA 1 439 967 779 (US\$ 2 427 102). Le montant total des anomalies identifiées s'élève à 218 897 182 FCFA (US\$ 368 956), soit 15,20% du montant examiné et se détaille de la manière suivante :

## 8 AUDIT DES CRÉANCES DE LA SNDI

### • Contexte

La tutelle a sollicité l'IGF aux fins de la réalisation d'un audit de régularité des créances détenues par la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI) à l'égard de divers Administrations et EPN ivoiriens.

### • Résultats

En exécution de cette diligence, l'IGF a procédé à la vérification du caractère régulier

et exigible des créances clients de la SNDI au 31 décembre 2013.

Au terme de ces vérifications, les différents niveaux d'exigibilité des créances clients de la SNDI ont été établis et des recommandations formulées.

### • Perspectives

Mettre en œuvre les recommandations du rapport de l'audit, notamment :

- dépenses inéligibles (2%) : 4 318 207 F CFA (US\$ 7 278) ;
- irrégularités avérées (30%) : 64 996 638 F CFA (US\$ 109 553) ;

- activités programmatiques non documentées (68%) : 149 582 337 F CFA (US\$ 252 125).

Pour le programme GAVI RSS (Renforcement du Système de Santé)  
Le montant des dépenses examinées se chiffre à FCFA 992 651 195,74 (US\$ 1 845 076,57). Aucune anomalie n'a été identifiée dans le traitement de ces dépenses.

### • Perspectives

Poursuivre la mise en œuvre des différents plans d'audit interne des deux programmes.

- Valider le schéma de compensation de certaines créances de la SNDI proposé ;
- Créer un comité mixte de suivi permanent des prestations au profit de la DGBF ;
- Mettre en place des conventions pour chaque projet DGBF.

## 9 AUDIT DES CRÉANCES DU BNETD

### • Contexte

La tutelle a sollicité l'IGF aux fins de la réalisation d'un audit sur des conventions BNETD de prestations intellectuelles.

Cette mission avait pour objectifs de (i) vérifier l'exigibilité des créances réclamées par le BNETD sur l'Etat au titre de 20 conventions de prestations intellectuelles portant sur des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre relatives à des grands travaux, (ii) d'examiner la situation du

BNETD dans les livres comptables de l'ACCT (régularisation des avances consenties par le Trésor) et (iii) d'analyser la situation des dettes fiscales du BNETD.

### • Résultats

A l'issue des travaux, les niveaux d'exigibilité des créances réclamées par le BNETD sur l'Etat ont été établis ainsi que les situations des avances consenties par le Trésor Public au BNETD et les dettes fiscales du BNETD.

### • Perspectives

Mettre en œuvre les recommandations de la mission, notamment :

- créer un Comité de suivi, d'évaluation et d'apurement des créances du BNETD ;
- réconcilier les différences d'appréciation du déficit accusé par le BNETD dans les livres comptables de l'ACCT ;
- renforcer le suivi des relations de l'Etat et ses démembrements avec les sociétés d'Etat.

## 10 AUDIT COMPLÉMENTAIRE DES ARRIÉRÉS DU TRÉSOR DE 2000 A 2010 ET AUDIT DES RESTES À PAYER DES AMBASSADES DE LA GESTION 2014 ET ANTÉRIEURES.

### • Contexte

Les principaux objectifs visés par ces missions sont :

- s'assurer de la cohérence de toutes les pièces justificatives des mandats et OP (Ordre de Paiement) concernés ;
- s'assurer de la régularité des pièces justificatives des mandats et OP ;
- s'assurer de la réalité du service fait des mandats et OP concernés ;
- déterminer et arrêter le montant des mandats et OP qui correspondent à des travaux, fournitures et prestations effectués au profit de l'Etat (point des mandats validés entièrement et point des mandats validés partiellement).

### • Résultats des audits

A. Au titre de l'audit complémentaire des arriérés du Trésor :

- le contrôle sur pièces achevé ;
- le contrôle de la réalité du service fait à Abidjan et à l'intérieur achevé ;
- la compilation des données des phases de contrôle sur pièces et sur place achevée ;
- l'évaluation des dépenses relatives aux travaux (construction, réhabilitation, etc.) achevée.

B. Au titre de l'audit des restes à payer des ambassades :

Il s'agit d'un appui technique de l'IGF fourni

à la réalisation de la mission conjointe coordonnée par le MEMAE auprès de onze (11) Ambassades ayant des restes à payer supérieurs 100 millions de F CFA. Sur un montant de 4,9 milliards audité, 12% a été validé et 88% rejeté.

### • Perspectives

- Achever le rapport de l'audit complémentaire des restes à payer du Trésor et élaborer le projet de CCM en vue de l'adoption des conclusions par le Gouvernement ;
- Mettre en œuvre les recommandations et autres diligences de l'audit des restes à payer des ambassades.

## 11 MISSION « BOIS DE VÊNE »

### • Contexte

L'IGF a été sollicitée par la tutelle aux fins de l'audit d'un compte ouvert dans les livres de l'ACCD au profit du Comité de pilotage chargé du suivi de la mise en œuvre des diligences relatives à l'exécution du décret n°2013-508 du 25 juillet 2013 portant interdiction de l'exploitation, de la coupe, du transport, de la commercialisation et de l'exploitation du bois de vêne.

### • Résultats

A l'issue des investigations, une note portant sur les informations sur le compte ouvert par le Comité de pilotage et les zones à risque potentiel a été transmise à la tutelle.

## 12 ACTIVITÉS DE LA BRIGADE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

### • Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions 2015 de l'Inspection Générale des Finances et conformément à l'arrêté n° n°038/MEF/IGF du 17 février 2012 portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC), les principales activités réalisées par la BLC au titre de l'année 2015 ont été :

- le contrôle de la mise en application des procédures,
- le renforcement des capacités du personnel,
- la mise en application des textes relatifs à la coopération avec les autres entités en charge de la Lutte contre la Corruption au plan national,

- la poursuite des activités opérationnelles d'investigations sur les allégations de corruption dans les structures relevant du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget.

En ce qui concerne les dossiers opérationnels en instance ou en cours de traitement au 31 décembre 2015, ceux-ci sont au nombre de 22 (16 en cours de traitement et 6 non encore initiés) ; des investigations sont en cours pour confirmer ou non les actes de corruption. En outre, 13 nouveaux dossiers ont été enregistrés à la BLC dans la période sous revue.

### • Principaux résultats

Les résultats de la BLC peuvent s'apprécier à travers son activité principale, à savoir la détection et la répression dans l'administration économique et financière. Cette activité consiste à mener des investigations en matière de fraude, de corruption ou de toutes autres infractions assimilées dont elle est saisie afin d'établir ou non les allégations de corruption rapportées à la BLC.

En 2015, la BLC a été saisie de 13 nouvelles dénonciations en plus du stock de 14 dossiers demeurant dans la base de données à fin décembre 2014.



Inspection Générale  
des Finances

### • Difficultés

La principale difficulté rencontrée par la BLC dans le traitement des dossiers réside dans la lenteur constatée au niveau des réponses aux demandes d'informations adressées aussi bien aux administrations (Douanes, Impôts, etc.) qu'aux structures privées citées dans lesdits dossiers. Cette situation entrave le traitement des dénonciations. Pour résoudre durablement cette difficulté,

## 13 AUTRES ACTIVITÉS

### 13.1 LA VISITE DE TRAVAIL DU PREMIER MINISTRE À L'IGF

Monsieur Daniel KABLAN DUNCAN, Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget a effectué une visite de travail à l'IGF le 6 février 2015. Cette visite a été marquée par trois temps forts, à savoir :

- une visite guidée des services avec présentation des principaux dossiers ;
- une présentation de l'IGF par Monsieur l'Inspecteur Général des Finances ;
- les orientations de Monsieur le Premier Ministre à l'endroit du personnel de l'IGF.

### • La Visite guidée des services

Sept (07) dossiers ont été présentés au Premier Ministre et à sa délégation par les principaux responsables en charge desdits dossiers.

il conviendrait, pour ce qui est de l'Administration publique, de permettre à la BLC d'accéder, à certaines informations des bases de données SYDAM, ASTER, GUOAR et SIGFIP.

En ce qui concerne les structures privées, la BLC devra disposer davantage de moyens de coercition pour les contraindre à donner les informations requises en cas d'entraves.

### ➤ La Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC)

Les activités de La Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) ont été présentées par son premier responsable, Monsieur AKOUBE Mathias.

Ces activités s'articulent autour de trois axes, à savoir : la sensibilisation, la détection et la répression.

Au titre de la sensibilisation, les activités ont essentiellement porté sur :

- l'organisation d'un colloque et d'un atelier du 16 au 19 septembre 2013 à Abidjan et à Grand-Bassam sur le thème « Brigade de Lutte contre la Corruption : pour une stratégie d'actions concertées » ;
- la création d'un site internet de la BLC

### • Perspectives

En termes de perspectives, la sensibilisation des usagers et personnels du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget sur les dangers de la corruption devra être poursuivie. De même, la coopération avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance devra être accrue et renforcée pour faciliter les enquêtes et dynamiser les échanges internationaux.

intégré dans le portail de l'IGF et la mise en service du numéro vert 800 00 380 pour faciliter la saisine de la Brigade ;

la confection de brochures de présentation de la BLC ;

- l'élaboration d'encarts publicitaires pour la presse écrite.

Au titre de la détection, la BLC a :

- réalisé un sondage téléphonique auprès des agents du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget pour évaluer la perception de la politique de lutte contre la corruption par le personnel du ministère ;
- élaboré un répertoire de dysfonctionnements constatés pendant les enquêtes sur les cas supposés de corruption ;

- participé aux travaux d'élaboration des projets de lois portant (i) lutte contre la corruption, (ii) création de la Haute Autorité pour la gouvernance et (iii) instauration de juridictions spécialisées.

Au titre de la répression, la BLC a été saisie de 28 dossiers dont :

- neuf (9) dossiers avec recommandations de poursuite ou d'amélioration transmis au Ministre en charge de l'Économie et des Finances ;
- un (1) dossier conclu par un règlement transactionnel ;
- quatre (4) dénonciations révélées non fondées.

### ➤ Les passifs de l'État et les mandats provisions

Monsieur BAMBA Djakaria, Chef de la Cellule Audit a présenté deux dossiers portant sur les passifs de l'Etat et les dépenses exécutées sur mandats de provisions de crédits budgétaires.

Au titre des passifs de l'Etat :

Les résultats à mi-parcours de l'audit des passifs couvrant la période 2001 – 2013 se présente comme suit :

Sur un total de 82 111 factures et marchés recensés par l'IGF, pour un montant global de 428,61 milliards de Fcfa, 27 478 factures et marchés ont été audités pour un montant total de 226,51 milliards de Fcfa et 54 633 factures et marchés d'un montant total

de 202,10 milliards de Fcfa sont en cours d'audit.

Il a terminé son exposé sur un projet de Communication en Conseil des Ministres préparé en liaison avec la DGBF à la demande du Ministre auprès du Premier Ministre Chargé du Budget en vue de recueillir l'accord préalable du Gouvernement pour leur mise en œuvre.

Au titre des dépenses exécutées sur mandats de provisions de crédits budgétaires

Les résultats des travaux effectués sur la période 2012 – 2014 se présentent comme suit : 622 dossiers reçus d'une valeur de 29,08 milliards de F CFA dont 596 dossiers d'une valeur de 28,36 milliards de F CFA validés et 26 dossiers d'un montant de 0,72 milliards de F CFA rejetés.

Par ailleurs, l'arrêté interministériel N°004/MPMB/MPMEF du 02 janvier 2014, portant mesures d'encadrement du recours aux mandats provisions à compter du 31 décembre 2014.

Monsieur KOUMAN Kouassi, Inspecteur Général Adjoint, Chef de la Division 1 contrôle de l'activité des services a présenté les trois (03) dossiers ci-après :

### ➤ L'évaluation des DAF

Après avoir rappelé l'objectif de cette évaluation qui est de se prononcer sur la qualité de la gestion budgétaire, le respect

des règles et procédures, le respect du rythme de consommation des crédits et d'apprécier la cohérence entre l'exécution financière et les réalisations physiques, Il a présenté la méthodologie et les outils développés.

Il a souligné que les taux d'exécutions budgétaires, au regard des différents indicateurs arrêtés, se sont constamment améliorés, de même que la performance des DAF depuis l'institution de cette activité.

En termes de perspectives, il s'agira de :

- poursuivre la mission d'évaluation des DAF en mettant un accent particulier sur le contrôle des réalisations physiques ;
- étendre l'évaluation aux ordonnateurs secondaires et aux gestionnaires de projets.

### ➤ L'audit des marchés publics

Le deuxième dossier présenté par Monsieur KOUMAN Kouassi est la mission d'audit de la régularité des marchés publics approuvés en 2011.

Cette mission visait à évaluer la régularité de la procédure de passation à partir d'un échantillon de 25% des 1003 marchés approuvés au titre de l'exercice 2011 sélectionnés sur la base des critères de mode de passation et du type de marchés (travaux, fournitures, prestations).

Au titre des résultats de cette mission, l'Inspecteur Général Adjoint a précisé que le

montant total des marchés audités s'élève à 50 416 139 469 FCFA, soit 35% de la valeur des marchés approuvés en 2011. Cette mission a permis de :

- évaluer les procédures suivies dans la passation des marchés ;
- établir la cartographie des risques et dysfonctionnements en matière de passation des marchés. Les recommandations formulées à l'occasion de cette mission connaissent un début de mise en œuvre:
- l'arrêté portant création et attribution des cellules de passation des marchés a été pris;
- la décision prise par le Gouvernement de réduire les délais dans la procédure de passation des marchés ;
- la formation des acteurs par l'ANRMP.

### ➤ L'identification des recettes de services

Cette mission est confiée au Comité d'Identification des recettes non fiscales composé de l'IGF, de l'IGT et de la RGF.

Elle vise à identifier toutes les recettes de services dans les administrations publiques et à les inscrire dans un cadre légal de gestion.

En termes de résultats, cette mission a permis la création de vingt-trois (23) régies de recettes et quatre (4) Trésoreries Principales ; ainsi que la prise de plusieurs textes réglementaires par les Ministères.

En outre environ 53 milliards de F CFA ont été

collectés sur la période 2009 -2014.

### ➤ L'audit du Guichet Unique Automobile

Le Colonel KOUAME Kaunant, Inspecteur Général Adjoint, Chef de la Division 2, Lutte contre la Fraude a présenté l'audit du Guichet Unique Automobile (GUA).

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'audit du secteur des transports demandé par le Président de la République.

Elle a été conduite par l'Inspection Générale d'Etat et avait pour objectif général de s'assurer du respect des dispositions de la convention de concession du service public à un opérateur privé.

L'audit du GUA a permis de relever plusieurs dysfonctionnements.

La mise en œuvre des recommandations issues de cette mission permettra d'améliorer le fonctionnement du GUA.

### • La présentation des activités par l'Inspecteur Général

La présentation de l'IGF et ses chantiers par Monsieur l'Inspecteur Général des Finances s'est articulée autour des axes principaux suivants :

### ➤ Missions, organisation et fonctionnement de l'IGF

L'IGF est une structure de gouvernance de proximité dont les attributions transversales couvrent certaines activités des ministères

en charge de l'Économie et des Finances, et du Budget ainsi que toute structure utilisant des fonds publics. La mission principale de l'IGF est de contribuer au sein du dispositif national de gouvernance, à la saine gestion des finances publiques.

Abordant les moyens dont dispose l'IGF pour conduire ses missions, Monsieur l'Inspecteur Général a indiqué que sa structure s'appuie sur des ressources humaines de qualité, ce qui justifie l'accent mis sur le renforcement des capacités, la démarche qualité et l'utilisation des normes et standards internationaux, de guides, manuels et outils de gestion et de communication (GESDAF, MAILVIEW, site WEB, etc.).

### ➤ Principales réalisations de l'IGF

La réhabilitation des locaux a permis d'offrir un cadre de travail agréable aux agents. Ces travaux ont permis la construction de sept (07) nouveaux bureaux et d'une salle de réunion polyvalente ; la remise en état des réseaux d'eau de téléphone, d'intranet et d'internet ; le renforcement du système électrique par l'installation de courant ondulé et l'acquisition d'un groupe électrogène qui met désormais l'IGF à l'abri des coupures d'électricité.

### ➤ Au titre des activités

En matière d'appui-conseil et de coordination, l'IGF anime un certain nombre de comités, notamment :

**Le Comité TVA ou Comité paritaire secteur**

### public / secteur privé

Ce comité permet d'instaurer un cadre de dialogue permanent entre l'administration publique et le secteur privé afin d'améliorer les procédures d'instruction et de remboursement des crédits TVA.

### Le Comité de Suivi des Résultats de l'Audit des Arriérés de paiement de l'État

Ce comité est chargé, entre autres, du traitement des réclamations des opérateurs économiques suite à l'audit des arriérés de paiement sur la période 2000 – 2010 par les cabinets d'audit.

En termes d'activités en 2014, le Comité a reçu et traité 49,4 milliards de réclamations, représentant 24,3% du montant total des 203 milliards rejetés par les cabinets d'audit sur un total de 356 milliards audités.

Le traitement des réclamations donne les résultats provisoires suivants :

- 11,2 milliards validés, soit 22,7 % du montant des réclamations,
- 38,2 milliards rejetés, soit 77,3 % du montant des réclamations.

En terme de diligences restant à accomplir sur ce dossier, il s'agira de :

- faire adopter les résultats du traitement des réclamations par le gouvernement;
- rechercher les ressources additionnelles pour payer les créances validées après réclamation;
- mobiliser les ressources financières pour achever l'audit des mandats non

audités par les cabinets privés ;

- tirer les leçons de cet audit par l'analyse des causes des rejets et faire des propositions d'amélioration du circuit de la dépense publique.

### Le Comité de suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection

Ce comité est chargé du suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des missions de contrôle et d'inspection des organes de contrôle a posteriori des Ministères de l'Économie et des Finances et du Budget.

Les travaux de ce Comité ont permis :

- l'instauration d'un véritable cadre de dialogue entre les services de contrôle et d'inspection permettant une meilleure coordination des activités;
- l'élaboration d'un dispositif de suivi des recommandations;
- l'adoption et la mise en œuvre d'un programme de visite des structures auditées afin d'évaluer la mise en œuvre des recommandations.

### Les orientations du Premier Ministre

Le Premier Ministre a situé sa visite à l'IGF dans le cadre du contact direct qu'il a décidé d'établir avec les services en charge de l'Économie, des Finances et du Budget. Ces visites ont pour but de partager les principaux

enjeux et difficultés liés à la conduite de leur mission, et trouver des solutions pragmatiques et innovantes afin que ces services puissent jouer pleinement leur rôle d'acteur de la saine gestion des finances publiques et de promotion de la bonne gouvernance économique et financière.

Il a souligné l'importance de la promotion de la bonne gouvernance pour le Président de la République dont la vision est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

Il a insisté sur le positionnement de l'IGF dans le dispositif national de contrôle et de promotion de la bonne gouvernance économique et financière et a adressé ses encouragements à l'IGF pour ses activités. Dans cette optique, il adressera une lettre circulaire pour définir le cadre de travail qu'il entend mettre en place.

En outre, il a invité l'IGF à rendre visible sa Brigade de Lutte contre la Corruption. Concernant les doléances présentées par l'Inspecteur Général, le Premier Ministre a souligné qu'il en a pris bonne note et qu'elles seront examinées par les Ministres compétents.

Cependant, il s'est engagé à doter l'IGF de moyens conséquents au prorata des économies qu'elle fera réaliser à l'Etat grâce à ses missions.

## 13.2 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

### • Formations

Au cours de l'année 2015, les agents de l'Inspection Générale des Finances ont participé à douze (12) activités de renforcement des capacités aussi bien en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger, sur les thèmes ci-après :

THEMES	LIEU	BÉNÉFICIAIRES
Audit de projet et implantation du contrôle interne	Marrakech (Maroc)	Chef de la Cellule Audit
6 <sup>ème</sup> et 9 <sup>ème</sup> session du Groupe de Travail sur la Prévention et le Recouvrement d'avoirs	Vienne (Autriche)	Inspecteur Général Chef de la BLC 1 Inspecteur
6 <sup>ème</sup> Session de la Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption	Saint Pétersbourg (Russie)	Inspecteur Général Chef de la BLC 1 Inspecteur
Audit interne selon les normes IIA	Abidjan (Côte d'Ivoire)	16 Agents de l'IGF
De manager à leader	Abidjan (Côte d'Ivoire)	4 IGAFS
Préparation et exécution du Budget	Abidjan (Côte d'Ivoire)	3 Inspecteurs - 1 Auditeur
Evaluation et mobilisation des ressources fiscales et douanières	Abidjan Côte d'Ivoire)	4 Inspecteurs 1 Auditeur
Audit et Contrôle	Abidjan (Côte d'Ivoire)	3 Inspecteurs - 1 Auditeur
Management des équipes, Team Building et cohésion des équipes	Grand Bassam (Côte d'Ivoire)	2 Inspecteurs
Perfectionnement en archivistique	Abidjan (Côte d'Ivoire)	1 Auditeur
les outils modernes de gestion d'un secrétariat	Abidjan (Côte d'Ivoire)	1 Secrétaire
Conduire le changement dans l'administration publique – La Réforme et l'Implémentation des Innovations Organisationnelles	Abidjan (Côte d'Ivoire)	2 Inspecteurs

### • Résultats

Les résultats des actions de formations de l'IGF au titre de l'année 2015 sont les suivantes :

- Cinq (5) agents ont été reçus au Degré Professionnel d'Audit Interne (DPAI) délivré par l'Institut Français des Auditeurs et Contrôleurs Internes (IFACI) ;
- Douze (12) agents contractuels ont été admis au concours de recrutement exceptionnel de la Fonction publique ;
- Un agent a obtenu le Diplôme des Hautes Etudes en Gestion de la Politique Economique ;



N'GUETTA Arsène

KOUMAN Aristide

KOUASSI Assanvo

SOUOMI Jean-Marc

N'GUESSAN K. Norbert

Agents de l'IGF admis à l'examen du Degré Professionnel de l'Audit Interne (DPAI) 2015

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE  
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET  
DU BUDGET

**IGF**  
INSPECTION GENERALE DES FINANCES

L'Agent de l'Inspection  
Générale des Finances s'engage à :

Accomplir ses tâches avec  
rigueur et professionnalisme

Remplir ses obligations  
professionnelles sans aucune  
forme de contrepartie illégale

Abidjan plateau, boulevard angoulvant 19 clozel à l'angle,  
avenue A58 du DOCTEUR CLOZET  
Tel: (225)20225156/20216016 - fax:(225)20211080-04 BP 2876 Abidjan 04  
SITE WEB:www.igf.finances.gouv.ci - Numéro vert: 800 00 380

### 13.3 L'IMPLÉMENTATION DE L'AUDIT INTERNE AU SEIN DU MEFB : DÉMARCHE DE L'IGF

#### • Contexte

Le passage de la logique de moyens à la logique de résultats constitue l'un des enjeux majeurs de la réforme du cadre harmonisé des finances publiques, adoptée par les pays de l'UEMOA à travers six (6) directives en 2009. En Côte d'Ivoire, cette réforme est mise en

œuvre, notamment en 2014 par l'adoption du Schéma directeur de la réforme des finances publiques et la transposition des directives de l'UEMOA de 2009 en deux (2) lois organiques et quatre (4) décrets, ci-après :

Directives UEMOA 2009	Transposition en droit national
Directive portant Code de Transparence	Loi Organique n°2014-337 du 5 juin 2014 portant Code de Transparence dans la Gestion des Finances Publiques
Directive portant LOLF	Loi Organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relatives aux Lois des Finances
Directive portant RGCP	Décret n°2014-416 du 9 juillet 2014 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique
Directive portant NBE	Décret n°2014-417 du 9 juillet 2014 portant Nomenclature Budgétaire de l'Etat
Directive portant PCE	Décret n°2014-418 du 9 juillet 2014 portant Plan Comptable de l'Etat
la Directive portant TOFE	Décret n°2014-419 du 9 juillet 2014 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat

L'un des corollaires de cette réforme dans la fonction contrôle est l'implémentation du contrôle interne et de l'audit interne au sein de l'administration publique.

La mise en œuvre de cette réforme spécifique au contrôle se traduit, notamment, à travers :

- le projet pilote d'élaboration de cartographies des risques dans les Ministères et la formation des inspecteurs

en méthodologie approfondie d'audit interne selon les normes IIA (Internal Institute of Auditors). Ce projet a été initié en 2013 avec deux (2) Ministères, à savoir : le Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget, et le Ministère de la Santé ; l'adoption de l'axe n°6 du Schéma Directeur : « Dispositifs de contrôles et d'audits internes et externes » qui

décrit les différentes activités concourant à l'implémentation de ces nouveaux métiers dans l'Administration.

C'est dans ce cadre que l'IGF a été instruite, lors de la restitution de la mission d'élaboration de la cartographie des risques du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget, de coordonner l'implémentation de la fonction « audit interne » au sein du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget.

En outre, l'IGF s'est vue confier la mission d'audit interne de tous les projets financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (Article 35 du décret n°2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)).

### 13.4 DÉMARCHE QUALITÉ DE L'IGF

#### • Contexte

Dans le souci d'atteindre ses objectifs de manière efficiente et améliorer ses prestations vis-à-vis de ses clients et partenaires, l'UFA a décidé de mettre en place un Système de Management de la Qualité (SMQ) basé sur le référentiel ISO 9001 version 2008.

Les actions menées dans le cadre de ce projet, au cours de l'année 2015 se présentent comme suit :

Afin de conduire efficacement cette importante mission, l'IGF a mis un accent particulier sur le renforcement des capacités de ses agents dans le domaine de l'audit interne à travers un partenariat avec l'Institut de l'Audit Interne Côte d'Ivoire (IIA-CI). L'IIA-CI a formé 36 agents de l'IGF (Inspecteurs et Auditeurs) depuis 2013. La formation de l'année 2015 a été financée par le Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI).

#### • Résultats

En 2015, l'IGF a présenté neuf (9) candidats à l'Examen du Degré Professionnel de l'Audit Interne (DPAI, ex-Diplôme Professionnel de l'Audit Interne).

Sur les neuf agents de l'IGF, cinq (5) ont été reçus sur les huit (8) admis au niveau national. L'IGF est ainsi, le premier service de contrôle de l'administration publique à disposer

#### • État d'avancement

Les principaux résultats se présentent comme suit :

- élaboration de 38 procédures ;
- identification de 24 indicateurs de suivi des performances ;
- élaboration d'un Code d'Éthique et de Déontologie et d'une Charte d'Éthique ;
- réalisation de onze (11) Audits Qualité Internes ;
- mise en place de deux logiciels pour la

d'auditeurs internes certifiés.

#### • Perspectives

Il s'agira de renforcer la « formation-action », c'est-à-dire :

- poursuivre les formations en audit interne en impliquant à partir de 2016, les cinq (5) services d'inspection sectoriels du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget (IGF, IGSF, IGD, CRDP et DPP) ;
- envisager l'accompagnement sur le terrain des agents formés ;
- faire certifier en audit interne (normes IIA) les services de contrôle et d'inspection du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget.

gestion respective des indicateurs de performance et des recommandations, des actions correctives, des actions préventives et des dysfonctionnements ;

- réalisation des revues de processus.

#### • Perspectives

- Achever les revues de processus ;
- Réaliser la revue de Direction ;
- Préparer la certification.

## 14 ACTIVITÉS D'ASSISTANCE ET D'APPUI-CONSEIL

Outre les missions d'inspection, d'audit et les activités de lutte contre la corruption, l'Inspection Générale des Finances a participé à plusieurs activités dans le cadre de ses missions statutaires, d'assistance ou d'appui conseil.

Concernant les missions statutaires, l'IGF a participé, au cours de l'année 2015, à plusieurs cérémonies de passations de charges notamment à la DAF de la Primature, à l'Etablissement Crédit Solidaire et à la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE).

Quant aux activités d'assistance ou d'appui-conseil, l'Inspection Générale des Finances a participé notamment :

- aux travaux préparatoires de l'Audit des impayés de l'Etat apurés grâce aux appuis de l'AFD (Rédaction d'un projet de Dossier d'Appel d'Offres, etc.) dont l'IGF assure le Secrétariat du Comité de suivi des travaux ;
- à la rencontre du MPMB avec le secteur privé sur le thème : « Budget 2015 quelles opportunités pour le secteur privé », organisée par le comité de concertation Etat/ secteur privé ;

- aux travaux du Comité Technique du Comité National de Coordination et de Suivi de la mise en œuvre du « Schéma directeur de la réforme des Finances Publiques (CONAFIP) ;
- à l'évaluation du dispositif national de lutte contre la corruption ;
- aux séances de travail avec le FMI dans le cadre de l'Assistance Technique au MPMB et de la 7ème revue du volet Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Programme Economique et Financier (PEF) ;
- au séminaire organisé par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics sur le thème : Réflexions et dispositions pour une exécution efficace des marchés publics pour la gestion 2015 ;
- aux travaux de la Commission Administrative de Conciliation (CAC), de la Commission Micro finance et du Comité de Supervision de la nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (PSP) ;
- à une séance de travail avec la Direction Générale du Centre Africain d'Etudes

- Supérieures en Gestion (CESAG) ;
- aux travaux du Comité technique de réflexion sur les modalités de mise en place d'un cadre normatif encadrant la rémunération des membres des comités,
- au traitement de plusieurs dossiers, notamment la vérification de l'exigibilité des créances de la société PKD sur l'Etat, la détermination du solde à payer relatif aux baux administratifs 1983-1993, le recouvrement de la créance de l'entreprise SOCOBA.



## V - PERSPECTIVES

### L'IGF envisage au titre de l'année 2016 :

- de poursuivre ses missions permanentes, à savoir : l'animation des différents Comités, l'évaluation des DAF, l'identification des recettes de services et le suivi des recommandations des missions achevées tant au niveau interne qu'au niveau du Comité de Suivi des recommandations ;
- d'achever les audits des passifs et des arriérés de paiement de l'Etat ;
- d'assurer l'audit interne des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers ;
- de s'inscrire résolument dans la mise en œuvre de la LOLF à travers le développement des activités d'audit interne, la maîtrise des risques et l'évaluation des performances des structures du Ministère ;
- de renforcer ses actions dans le cadre de la lutte contre la corruption et les infractions économiques et financières en liaison avec les Inspections sectorielles et les autres Brigades ;
- de poursuivre la formation continue des agents et de procéder au renforcement des effectifs de l'IGF ;
- d'élaborer les termes de référence en 2016 de certaines missions d'audit et d'inspection en vue de faciliter leur réalisation en 2017

Par ailleurs, l'IGF entend mettre en œuvre certains projets spécifiques tels que :

- le projet Intranet ;
- le projet comptabilité matières ;
- la certification de l'IGF au niveau de la démarche qualité.

Enfin, l'IGF étant une structure réactive au service du Premier Ministre et des Ministres chargés de l'Economie et des Finances, et du Budget et du portefeuille de l'Etat, bon nombre de ses activités résultent de leurs saisines tout au long de l'année.

## CONCLUSION

Au regard des nouveaux champs de gestion et de contrôle des finances publiques générés par les réformes du nouveau cadre harmonisé des finances publiques des pays membres de l'UEMOA et les nouvelles normes internationales en finances publiques, l'IGF se doit désormais de fonctionner comme un véritable bureau d'études.

Ces réformes induiront de nouveaux métiers dans l'Administration, notamment dans les domaines de la lutte contre la fraude et la corruption, l'audit interne, l'évaluation des politiques publiques ainsi que l'appui-conseil sur toutes les questions liées à la gouvernance.

Aussi, l'IGF entend-elle jouer pleinement son rôle d'acteur de la saine gestion des finances publiques et de promotion de la bonne gouvernance économique et financière

**Le Premier Ministre  
à**

**I'IGF**

**LA VISITE  
en images**



Inspection Générale des Finances



Séance travail avec le Premier Ministre et sa délégation à la salle de conférence de l'IGF



Point de presse du Premier Ministre



Présentation des activités de la Brigade de Lutte contre la Corruption par Monsieur AKOUBE Mathias, Chef de la BLC



Présentation des dossiers relatifs aux traitements des passifs de l'Etat et au contrôle des dépenses sur mandats de provisions de crédits budgétaires par Monsieur BAMBA Djakaria, Chef de la Cellule Audit



Présentation des dossiers relatifs à l'Évaluation des DAF, l'Audit de régularité des marchés publics approuvés en 2011 et à la Mission d'identification des recettes non fiscales par Monsieur KOUMAN Kouassi, Chef de la Division I, contrôle de l'activité des services



Présentation du dossier du Guichet Unique Automobile (GUA) par le Colonel KOUAME Kaunant, Chef de la Division II, lutte contre la fraude

Cérémonie de présentation des résultats des réformes du circuit de remboursement des crédits TVA



# IGF

## COUPURES DE PRESSE

Bonne gouvernance

### L'appui politique de Duncan à l'Igf



Lassana Sylla, Inspecteur général des finances. (PHOTO : P. N. ZOBO)

Le Premier ministre, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, Daniel Kablan Duncan, visitera ce matin l'Inspection générale des finances (Igf), sise au Plateau, boulevard Angoulvant, 19 Clozel à l'angle, avenue A58 du Docteur Clozet (cité financière). Ce déplacement qui aura deux points à l'ordre du jour, visite guidée des services suivies d'une séance de travail, s'inscrit dans le cadre des tournées dans les administrations rattachées à son cabinet. Ainsi, Kablan Duncan s'était rendu dans les régies financières suivantes en 2014 : direction générale des Douanes, des Impôts, de la Comptabilité publique et du Trésor.

L'intérêt de la présente visite tient surtout au fait que c'est la

toute première fois qu'un chef de gouvernement se rend à l'Igf qui est méconnue du grand public du fait qu'elle n'est pas appelée à communiquer. Par conséquent, l'Igf voit cette opportunité comme un appui politique de poids nécessaire dans l'exécution des missions à elle assignées. Puisque « *L'Inspection générale des finances fait partie du dispositif national de promotion de la bonne gouvernance économique et financière* ». Cette inspection est dirigée par l'inspecteur Lassana Sylla, avec rang de directeur général d'administration centrale, nommé par décret et en fonction depuis fin avril 2011. Il est à la tête de 118 agents dont un tiers de cadres issus de divers domaines de l'administration publique mais aussi du secteur privé. Cette administration a été créée par décret n°99-599 du 13 octobre 1999. Elle était jusque-là sous la tutelle du ministère de l'Economie et des Finances avant d'être rattachée au cabinet du Premier ministre depuis décembre 2014. L'Igf se veut « *une structure de gouvernance de proximité dont les attributions couvrent les activités des ministères en charge de l'Economie et des Finances et du Budget, ainsi que des structures gérant des fonds publics* ».

PAULIN N. ZOBO

Fraternité Matin du 06-02-2015, p.14

## La visite du Premier Ministre vue par la presse écrite

TRANSPARENCE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, BONNE GOUVERNANCE...

Daniel Kablan Duncan (premier ministre), hier, au Plateau :

### «L'inspection générale des Finances est un instrument important du dispositif...»

Dans la matinée du vendredi 06 février 2015, au terme de visites guidées et d'une séance de travail à l'Inspection générale des Finances (Igf) au Plateau, le chef du gouvernement, Daniel Kablan Duncan, a précisé la place qu'occupe l'Igf dans le système de l'État de Côte d'Ivoire. «A l'occasion du premier Conseil des ministres de l'année 2015, le président de la République a indiqué que la bonne gouvernance constitue l'un des trois piliers importants de son action au cours de l'année 2015. C'est pourquoi l'Inspection générale des Finances, à travers ses missions d'appui à la transparence, à la lutte contre la corruption, à la saine gouvernance des ressources publiques, est un instrument important du dispositif national de



Au premier plan, le chef du gouvernement Daniel Kablan Duncan entouré de l'inspecteur général des Finances Lassana Sylla et de la ministre en charge de l'Économie et des Finances Kaba Nialé (Photo : H.K-N)

contrôle et de promotion de la bonne gouvernance publique et financière », a déclaré le premier ministre à Lassana Sylla, inspecteur général des Finances, et ses proches collaborateurs, notamment Flore Adou, secrétaire permanent et inspecteur général adjoint des Finances. En présence de Kaba Nialé, ministre auprès du Premier ministre en charge de l'Économie et des Finances et de Anne-Marie Konan Payne, directrice générale du Centre d'information et de Communication gouvernementale (Cicg), le premier ministre a adressé ses « encouragements » à cet organe pour « les résultats déjà enregistrés ». Toute chose qui augure, selon, « sans conteste sa capacité à atteindre les objectifs qui lui sont assignés ». M. Kablan Duncan, qui est également ministre de l'Économie, des Finances et du Budget,

a rappelé que ces objectifs portent sur l'amélioration des relations entre le gouvernement et le secteur privé grâce aux activités du comité paritaire public-privé, au suivi du remboursement des crédits TVA, le « paiement de la vraie, de la juste dépense » des prestations des fournisseurs de l'État, etc. Évoquant les défis à relever par l'Igf, l'hôte de Lassana Sylla a insisté sur le chantier de la lutte contre la corruption. «Je vous invite à rendre plus visible votre brigade de lutte contre la corruption », a-t-il instruit. Et d'indiquer que des sanctions sont prévues en cas de fraude avérée. «Beaucoup reste à faire », a noté Daniel Kablan Duncan, rappelant entre autres les réformes de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa). « Nous devons redoubler d'efforts en appliquant les réformes engagées

véritable pôle d'excellence. Je suis persuadé que vous et vos collaborateurs pourrez relever tous les défis », a souligné le chef du gouvernement. Qui a salué la coopération française qui permet au gouvernement ivoirien de bénéficier d'expertise de fonctionnaires français au sein de l'Igf des Finances afin d'améliorer la bonne gouvernance. Avant l'intervention du chef du gouvernement, l'inspecteur général des Finances a, dans une communication, affirmé l'engagement de son équipe à remplir sa mission de contrôle du bon fonctionnement des services rattachés, des directions centrales et services extérieurs, des établissements publics nationaux sous tutelle économique et financière des ministères en charge de l'Économie et des Finances et du Budget. C'est pourquoi, à court terme, ce département, a-t-il

interne et à moyen terme la certification de l'Igf. Dans cette dynamique, M. Sylla a révélé que des dossiers seront pris prochainement. Il s'agit, entre autres, des audits des créances des sociétés SNDI, BNETD, des passifs de l'État, des impayés de l'État apurés grâce aux appuis de l'Agence française de développement, des arriérés de l'État de 2000 à 2010. Lassana Sylla a plaidé pour plusieurs doléances, notamment le recrutement d'auditeurs internes « parce

que le métier lié à la gouvernance exige des performances de pointe », le renforcement des moyens matériels, l'adoption d'un meilleur profil de carrière, l'amélioration de l'attraction de l'Igf et le règlement définitif du problème sur le site de l'Igf à Cocody II Plateaux. Depuis décembre 2014, l'Igf est rattaché à la Primature.

Hernance K-N

Soir Info du 7\_8  
Février 2015, p.8

# Inspection générale des Finances “ J'entends en faire un pôle d'excellence...”

Le Premier ministre, ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, Daniel Kablan Duncan, a effectué une visite de travail, hier, dans cette administration. Il a pris bonne note des doléances de l'Igf.

Je prends bonne note de vos doléances qui seront examinées avec les ministres compétents », a indiqué, hier, le Premier ministre, ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, Daniel Kablan Duncan, en réponse aux doléances qui lui ont été soumises par Lassana Sylla, Inspecteur général des finances (Igf). C'était à l'occasion de la visite de travail que le chef du gouvernement ivoirien a effectuée dans ce service important de l'administration des finances publiques.

Le Premier ministre s'est dit persuadé que l'Inspecteur général et ses collaborateurs sauront relever tous les défis qui sont les leurs, notamment en matière de « conseil, de veille, de prévention et de sensibilisation ».

Ces challenges se déclinent éga-

lement, en termes de formulation de « recommandations fortes pour l'amélioration du fonctionnement efficient des services dans le cadre des missions d'inspection ou d'audit réalisées ».

Daniel Kablan Duncan a engagé ses collaborateurs à œuvrer à ce que l'Inspection générale des finances soit chaque jour davantage à « la hauteur des attentes d'une Côte d'Ivoire résolument tournée vers la culture du résultat, l'efficacité et la bonne gouvernance ».

Pour lui, l'Igf est appelée à jouer un « rôle déterminant ». C'est pourquoi le gouvernement veille à son bon fonctionnement en vue de la rendre « plus compétitive ». Et cela devra se traduire par sa « dotation en moyens humains de qualité et de logistiques adéquats ».

Le chef du gouvernement a partagé sa vision de faire de cette structure « un véritable pôle d'excellence », qui soit une constellation de cadres compétents et intègres, l'élite de l'administration économique et financière.

Lassana Sylla, l'Inspecteur général des finances, a, pour sa part, présenté ses services, compartiment par compartiment, à l'hôte de marque et sa délégation, comprenant Mme la ministre auprès du Premier ministre, chargée de l'Économie et des Finances, Nialé Kaba et le directeur de cabinet du ministre en charge du Budget.

L'Igf a fait le point sur la situation des passifs de l'État, qui s'élevait à 428 milliards de Fcfa, dont la moitié a été traitée. En ce qui concerne le remboursement des crédits de Tva, il a indiqué qu'un comité paritaire



L'Igf, dirigée par Lassana Sylla (à droite), a offert au Premier ministre (au centre) un objet d'art symbolisant le poids de sa mission et celui de ses ministres délégués. (PHOTO: PORO DAGNOGO)

de transparence est mis en place pour veiller à la célérité dans le traitement.

S'agissant de la brigade de lutte contre la corruption, l'unité opérationnelle de répression, Lassana Sylla a dit être engagé déjà dans un processus d'acquisition d'un local situé aux Deux-Plateaux. Une expertise de la Sogepie est en cours pour

s'assurer que le prix du patrimoine immobilier est conforme à sa valeur marchande.

Un appui en ressources humaines de qualité, plus jeunes, plus compétentes, le renforcement des capacités des inspecteurs et du personnel d'appui, pour que cette entité joue pleinement sa partition. L'Inspecteur général des fi-

nances a traduit la disponibilité entière de ses services à accompagner l'administration économique et financière dans la mise en œuvre du programme de développement de la Côte d'Ivoire, qui en fera, à l'horizon 2020, un pays émergent.

CISSÉ MAMADOU

# De la nécessité de l'audit des passifs de l'État

**A** lendemain de l'indépendance en 1960, pour en situer le contexte socio-économique, la Côte d'Ivoire a opté pour le libéralisme économique. Les objectifs visés par le pays étaient de préparer son décollage économique et la répartition équitable des ressources disponibles. Les choix stratégiques du gouvernement portaient essentiellement sur les investissements dans les domaines de l'agriculture, des infrastructures et de l'industrie du bois. Cependant, avec la crise de l'endettement et les difficultés économiques des années 1980, la mise en œuvre de ces plans de développement a été interrompue au profit des Programmes d'ajustement structurel (Pas) qui se sont traduits par des résultats mitigés. Le marasme économique des années 1990, combiné avec la décennie de crise sociopolitique de 2000 à 2010, a été un véritable frein à la reprise de l'aerivité économique de sorte que la situation économique de notre pays s'est considérablement détériorée. Avec en point de mire l'émergence en 2020, la Côte d'Ivoire, depuis 2011, consécutive son retour sur l'échiquier international grâce à sa stabilité intérieure et à la sécurité retrouvée, le tout corrélié par une croissance moyenne de 8 à 9% durant les quatre dernières années en raison des investissements dans les projets structurants et les infrastructures de base. Dans le cadre de ce processus,

nos autorités, avec à leur tête le Président Alassane Ouattara, n'ont cessé à juste raison de dire que les leviers de notre développement reposent sur un secteur privé fort, soutenu et accompagné par une administration moderne. C'est dans cette optique que des réformes ont été entreprises par le gouvernement pour rendre plus dynamique le secteur privé avec à la clé, la

portant, sans couverture budgétaire. Ce type de créances est symptomatique de l'indiscipline budgétaire. Aussi fait-il l'objet d'une attention constante de l'État, soucieux de les maîtriser, à défaut de les éradiquer. Les facteurs à l'origine de la constitution des passifs sont multiples et peuvent être imputés soit à l'administration, soit aux opérateurs écono-

site de travail du Premier ministre à l'Igf, la situation de l'exécution à mi-parcours de l'audit des passifs lui a été présentée. Comme résultats partiels, on pouvait noter que : sur 171,3 milliards de montant de passifs vérifiés, 86,3 milliards avaient été validés par les services de l'Igf et 85 milliards avaient été rejetés. Le taux élevé de rejet - presque la moitié du montant vérifié - est révélateur de la nécessité d'un tel audit afin d'éviter de payer de « fausses créances » au détriment des deniers publics. Par ailleurs, il convient de noter que les investigations de l'Igf révèlent que les passifs prévalent surtout en période de crise car notre pays n'a jamais connu un tel niveau élevé de passifs en dehors

de la décennie de crise (2000-2010).

**Recommandations et perspectives**  
Pour combattre les passifs, des mesures ont été prises depuis 2012, à savoir : l'information formelle de tous les gestionnaires de ne plus constituer des passifs à travers la mention de cette interdiction sur les notifications budgétaires ; l'audit systématique de tout nouveau passif en vue de situer les responsabilités et de sanctionner les auteurs ; la mise en place de la Cellule d'information des opérateurs économiques (Celiop). D'ici la fin de l'année courante, l'Igf va achever l'audit de l'ensemble des passifs de la décennie écoulée. A l'issue de l'approbation des résultats des travaux par le gouvernement, un plan d'apurement sera adopté, à l'instar de celui qui a été proposé pour la résorption des arriérés du Trésor de 2000 à 2010. A la différence que s'agissant des passifs validés, ceux-ci nécessitent un traitement budgétaire préalable contrairement aux arriérés du Trésor.

---  
(\*) ADMINISTRATEUR EN CHEF DES SERVICES FINANCIERS. INSPECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES

**En février 2015, sur 171,3 milliards de FCfa de montant de passifs vérifiés, 86,3 milliards avaient été validés par les services de l'Igf et 85 milliards avaient été rejetés. Le taux élevé de rejet est révélateur de la nécessité d'un tel audit afin d'éviter de payer de « fausses créances » au détriment des deniers publics.**

relance des activités économiques et la création d'emploi. Pour ce faire, l'État est à l'œuvre pour résoudre la problématique de la dette intérieure dont les passifs validés de l'État.

**La question des passifs**  
La dette intérieure est l'ensemble des engagements financiers contractés par un État auprès des agents économiques résidents. Elle est constituée de plusieurs éléments, notamment les arriérés (plus les restes à payer du Trésor public) et les passifs. Les arriérés sont des « créances avec titres » (mandats ou ordre de paiement) alors que les passifs sont des « créances sans titres » car résultant essentiellement des prestations réalisées au profit de l'Administration en dehors des procédures budgétaires classiques et surtout, fait im-

## PRÉCISION

Une fâcheuse erreur nous a fait mettre en lieu et place du nom de M. LASSANA SYLLA, celui d'un autre contributeur. Que l'intéressé et nos lecteurs veuillent bien nous en excuser. M. LASSANA SYLLA est bien l'auteur du texte DE LA NÉCESSITÉ DE L'AUDIT DES PASSIFS DE L'ÉTAT que nous republions aujourd'hui.

## DETTE INTÉRIEURE

# Pourquoi l'Etat audite les passifs

Dans un souci de bonne gouvernance et d'amélioration de sa gestion budgétaire, l'Etat de Côte d'Ivoire a diligenté un audit des prestations réalisées au profit de l'Administration en dehors des procédures budgétaires classiques, ou même sans couverture budgétaire. Autrement dit, un audit des passifs. Et à mi-parcours du processus, on peut dire que cette initiative aura permis de relever certaines failles d'où la prise de mesures correctives.

T.D

**L**es questions de bonne gouvernance se situent depuis un bon moment au centre de tous les indices de performances économiques tel que le Doing Business, le Millennium Challenge Corporation (Mcc), Open Government Partnership (Ogp), etc. Dans un tel contexte, une gestion efficiente des finances publiques s'avère nécessaire. Cette exigence est d'autant plus affirmée dans la mesure où les autorités ivoiriennes se sont fixé pour objectif l'atteinte de l'émergence économique à l'horizon 2020. En effet, pareille ambition ne peut être véritablement atteinte sans une discipline et rigueur dans la gestion budgétaire de l'Etat de Côte d'Ivoire. C'est donc cet état de fait qui a poussé les autorités ivoiriennes à diligenter un audit des prestations réalisées au profit de l'Administration en dehors des procédures budgétaires classiques, ou même sans couverture budgétaire. Autrement dit, un audit des passifs.



Lassana Sylla, Inspecteur général des finances (Ph. DR)

Qu'est-ce que les passifs ?

Il convient tout d'abord de savoir que la dette intérieure est l'ensemble des engagements financiers contractés par un Etat auprès des agents économiques résidents. Elle est constituée de plusieurs éléments notamment les arriérés (plus les restes à payer du Trésor Public) et les passifs.

Les arriérés sont des « créances avec titres » (mandats ou ordre de paiement) alors que les passifs sont des « créances sans titres » car résultant essentiellement des prestations réalisées au profit de l'Administration en dehors des procédures budgétaires classiques et surtout, fait important, sans couverture budgétaire.

Ce type de créances est symptomatique de l'indiscipline budgétaire. Aussi, fait-il l'objet d'une préoccupation constante par l'Etat, soucieux de les maîtriser à défaut de les éradiquer. Les facteurs à l'origine de la constitution des passifs sont multiples et peuvent être imputés soit à l'Administration, soit, aux Opérateurs Economiques. En effet, l'exécution des dépenses de l'Etat se fait dans le cadre d'un circuit informatisé appelé Système

Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) pour l'Administration centrale et le Réseau Informatique de Comptabilité Intégrée des Etablissements Publics Nationaux (RICI-EPN) pour les structures éponymes. Des modalités spécifiques encadrées sont toutefois prévues pour les autres entités administratives (Institutions et Collectivités).

Les passifs n'obéissent donc pas en général à ce circuit car la dépense publique en cause a été réalisée en violation totale de la procédure d'exécution budgétaire : soit, le niveau des crédits autorisés a été dépassé ; soit, les crédits susceptibles d'en assurer le paiement final sont inexistant et l'agent de l'Etat, au

mépris de la discipline budgétaire a commandé l'opération.

Un véritable souci en raison de leur récurrence

La question des passifs demeure une préoccupation constante pour les autorités ivoiriennes en raison d'une part, de leur récurrence, et d'autre part, dans le souci de rendre plus efficiente la gestion budgétaire. Dans le but donc de juguler de telles « infractions » à la discipline budgétaire, certaines actions ont été déployées.

Ainsi, après avoir mené l'audit des arriérés du Trésor de la période de 2000 à 2010, l'Etat s'est attelé, à travers l'Inspection Générale des Finances (Igf), au recensement et à

l'audit de ses passifs sur la même période en vue de ne prendre en charge que les dépenses publiques réellement constituées.

Le 06 février 2015, lors d'une visite de travail à l'Igf, le Premier ministre Daniel Kablan Duncan a pu se rendre compte de l'ampleur de ce phénomène. En effet, à cette date, la situation de l'exécution à mi-parcours de l'audit des passifs lui a été présentée. Comme résultats partiels, on pouvait noter que sur 171,3 milliards de montant de passifs vérifiés, 86,3 milliards avaient été validés par les services de l'Igf et 85 milliards avaient été rejetés.

Le taux élevé de rejet - presque la moitié du montant vérifié - est révélateur de la nécessité d'un tel audit afin d'éviter de payer de « fausses créances » au détriment des deniers publics et du contribuable ivoirien.

Par ailleurs, il est à noter que les investigations de l'Igf révèlent que le phénomène des passifs s'est particulièrement accru durant la décennie de crise sociopolitique qu'a connu la Côte d'Ivoire, de 2000 à 2010.

Certaines mesures correctives déjà prises

Pour combattre les passifs, certaines mesures ont été prises depuis 2012. Il s'est agit tout d'abord, d'informer tous les gestionnaires afin de ne plus constituer des passifs à travers la mention de cette interdiction sur les notifications budgétaires. Ensuite et désormais, tout nouveau passif fait l'objet d'un audit systématique en vue de situer les responsabilités et de sanctionner les auteurs. Enfin, il a été mise en place de la Cellule d'Information des Opérateurs

Economiques (Celiop) qui constitue une avancée majeure.

En effet, les missions assignées à la Celiop portent sur les marchés publics. Il s'agit en outre de la diffusion des informations aux opérateurs économiques sur les textes et opérations relatives au budget et à la situation des crédits budgétaires. Ensuite, de l'enregistrement des préoccupations des opérateurs économiques sur toutes les opérations budgétaires. Sans oublier, le traitement et l'évaluation des préoccupations posées en coordination avec les directions concernées et l'établissement des états statistiques.

Ainsi, tous les opérateurs sont désormais invités à se rapprocher de la Celiop avant de procéder à la réalisation d'un marché public et ce, pour s'assurer de la couverture budgétaire dudit marché. Toute chose qui devrait contribuer significativement à assainir la gestion budgétaire de l'Etat de Côte d'Ivoire mais également permettre d'éradiquer le phénomène des passifs.

A quoi faut-il s'attendre après l'audit ?

Selon l'Igf, l'audit de l'ensemble des passifs de la décennie écoulée devrait être achevé d'ici la fin de l'année 2015. Ainsi, à l'issue de l'approbation des résultats des travaux par le gouvernement, un plan d'apurement sera adopté à l'instar de celui qui a été proposé pour la résorption des arriérés du Trésor de 2000 à 2010. A la différence que - s'agissant des passifs validés, ceux-ci nécessitent un traitement budgétaire préalable contrairement aux arriérés du Trésor.

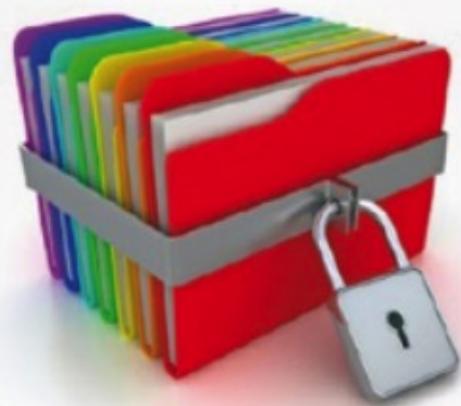


**UN ESPRIT D'ÉQUIPE POUR UNE IGF FORTE  
ET DÉTERMINÉE À LUTTER CONTRE LA FRAUDE  
ET LA CORUPTION**



## L'AGENT DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES :

S'engage à garantir et protéger la confidentialité des dossiers



Doit faire preuve de détachement et de neutralité dans l'accomplissement de ses missions.



# LES ENGAGEMENTS DE SERVICE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

Pour la satisfaction de ses clients et partenaires, l'Inspection Générale des Finances garantit à sa clientèle :

1. La facilité d'accès à l'IGF
2. L'accès à l'information dans les limites des clauses de confidentialité conformément aux textes en vigueur
3. La communication avec le public par la mise en place des outils modernes de communication (boîte de suggestions, site internet, etc.)
4. Le respect des délais dans le traitement des dossiers
5. Le respect des lois et règlements en vigueur et des droits individuels et collectifs dans la conduite de ses missions
6. La transparence totale dans la conduite, le traitement, la rédaction des rapports et la restitution des résultats des dossiers traités dans les limites de la confidentialité
7. La production d'un rapport contradictoire avant la diffusion de tout rapport définitif
8. Des recommandations pertinentes, réalistes et applicables qui assurent une correction efficace ou une amélioration substantielle des dysfonctionnements
9. La publication et la fluidité des informations avant, pendant et à la fin des missions selon un plan de communication préalable respectant les niveaux d'accès et de confidentialité des dossiers
10. Un traitement approprié des réclamations dans un délai de quinze jours (15 jours).





# Rapport annuel 2015

de l'Inspection Générale des Finances

04 BP 2876 Abidjan 04

Tél.: +225 20 22 51 56 / +225 20 21 60 16

Fax : +225 20 21 10 80

Tél. : BLC : 22 52 97 97 / 98 - Num vert : 800 00 380

E-mail : [info@igf.finances.gouv.ci](mailto:info@igf.finances.gouv.ci)

Site web : <http://www.igf.finances.gouv.ci>.